



Saint-simonisme, Mutuellisme, Solidarisme et mouvements issus du Catholicisme social : des doctrines fondatrices d'une tradition d'anti-individualisme pour Lyon

Résumé

Lyon a joué un rôle important dans l'élaboration, à partir des années 1830, de grandes doctrines qui sont le fondement, sur le plan de la pensée et des actes, d'une tradition anti-individualiste et de solidarité. Saint-simonisme, Mutuellisme, Solidarisme et les mouvements issus du Catholicisme social ont pour point commun de chercher à réassocier une société en proie à l'individualisme, de réfléchir aux moyens de susciter un ordre social et économique plus juste, en disant « non » aux positions extrêmes (collectivisme d'un côté, laisser-faire libéral de l'autre).

Dans les années 1830-1900, c'est à Lyon que l'école saint-simonienne réussit le mieux à s'incarner dans des réalisations (banques, voix ferrées, écoles...), à Lyon encore que le Mutuellisme trouve son épicentre ; Lyon contribue ensuite à la doctrine solidariste. Dans le même temps, en opposition à ces courants républicains, naît un mouvement catholique social très fécond, autour d'une revue, La Chronique sociale. A l'intérieur de ce mouvement et contre lui naîtront plusieurs écoles, les plus importantes pour Lyon étant le Personnalisme dans les années 1930, puis Economie et Humanisme une décennie plus tard. Entre ces pensées, il existe de multiples liens d'influence, mais aussi des oppositions marquées¹.

Sommaire

- 1. Le Saint-simonisme et Lyon**
- 2. Le Mutuellisme et Lyon**
- 3. Le Solidarisme et Lyon**
- 4. Les mouvements issus du Catholicisme social : la Chronique sociale et le Personnalisme**

Mai 2009
Cédric Polère

¹ Nous remercions Philippe Dujardin, conseiller scientifique de la direction de la prospective du Grand Lyon, qui nous a permis de comprendre le lien qui relie ces "mouvements lyonnais", l'historien Ludovic Frobert qui nous a aidé à saisir le rapport du Solidarisme à Lyon, et les philosophes Emmanuel d'Hombres et Emmanuel Gabellieri pour leurs réflexions sur le Solidarisme et le Personnalisme.



Introduction

Lyon au 19^{ème} siècle : un modèle productif original

L'agglomération lyonnaise est, avec le bassin minier et industriel de St-Etienne, un haut lieu industriel et ouvrier. Lyon est souvent appelée au 19^{ème} siècle la Manchester du continent européen. Mais une grande différence sépare Lyon de Manchester. Le modèle productif lyonnais, dit de la manufacture dispersée (dans des centaines de maisons, les chefs d'ateliers ou canuts reçoivent des commandes de commissionnaires), diffère radicalement de la grande industrie anglaise, où l'on produit en masse des produits standardisés².

Un besoin de corps intermédiaires

Le contexte lyonnais permet l'invention, après la Révolution française, de modes de régulation négociés en commun : premiers conseils des prud'hommes dès 1806, sociétés de secours mutuel et coopératives de consommation un peu plus tard, puis syndicats professionnels dès que la coalition cesse de constituer un délit passible des tribunaux³. A Lyon, les corps intermédiaires semblent indispensables aux travailleurs, soucieux de se protéger des effets négatifs du libéralisme économique. *"Une des revendications le plus hautement énoncées par le monde du travail, à Lyon surtout, c'est le droit de former des associations professionnelles pour la défense des intérêts communs"*, note l'ouvrier bijoutier et personnalité de la mutualité lyonnaise Auguste Bleton, dans son Histoire du travail à Lyon (1900).

Le fait que le 19^{ème} siècle soit un siècle de mutations ne change pas la donne. Ce siècle commence avec l'essor de l'industrie de la soie (la Fabrique) et finit avec son déclin, associé à l'émergence d'autres secteurs industriels comme la chimie et l'automobile. Mais en même temps, le "modèle lyonnais" se maintient. C'est un capitalisme de petits entrepreneurs attachés à la propriété de leur outil, aux métiers, au savoir faire, au mérite, au souci de faire vivre des corps intermédiaires pour assurer solidarité et protection des travailleurs⁴.

Lyon, laboratoire et espace d'application des nouvelles doctrines

Ces caractéristiques vont donner à Lyon un rôle très singulier dans l'élaboration de grandes doctrines qui cherchent à transformer le système social et économique dans une perspective de justice et de solidarité : la doctrine saint-simonienne qui s'élabore surtout après la mort de Saint-Simon est partiellement construite à partir de l'observation de ce qui se passe à Lyon. Charles Fourier et Pierre-Joseph Proudhon élaborent leurs théories en partie à partir de leurs expériences lyonnaises ; des Lyonnais contribuent à la doctrine solidariste, d'autres impulsent, d'ailleurs en opposition aux solidaristes, le mouvement considérable à Lyon du Catholicisme social d'où seront issues des écoles originales et propres à Lyon comme le Personnalisme, ou le mouvement Economie et Humanisme, et une pensée économique qui cherche à recentrer l'économie sur des finalités humaines et sociales.

² Voir, sur cette différence, Ludovic Frobert Ludovic (2007), "Lyon, le Manchester français", *L'Histoire*, n°320, mai.

³ Donc avant la loi du 21 mars 1884 autorisant les syndicats ; en mars 1884, Lyon compte déjà 17 syndicats patronaux et 23 ouvriers. Ces indications sont données par Bleton Auguste (1900), "Introduction à l'histoire du travail à Lyon pendant le XIX^e siècle", extrait des volumes publiés à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 par le Comité départemental du Rhône, conservés à la Bibliothèque municipale de Lyon.

⁴ Auguste Bleton, encore lui, note que les nouvelles industries maintiennent un modèle où le monde du salariat communique avec celui du patronat : *"on constate avec satisfaction, écrit-il, que, jusqu'à présent, la plupart des ces établissements (nés à partir de 1880) appartiennent, par leur importance, à la moyenne industrie : la force motrice y dépasse rarement cinq ou six chevaux. L'accès du patronat n'y est donc pas impossible au salarié"*.



Ces mouvements auront à Lyon une influence particulièrement forte, impliquant du coup des réalisations concrètes : c'est évident pour le Saint-simonisme, le Mutuellisme et le Mutualisme (nous distinguons plus loin ces courants) ; c'est plus difficile à établir pour le Solidarisme, car son impact se situe surtout, semble-t-il, dans la législation sociale nationale ; quant au Catholicisme social et aux mouvements qu'il suscite, les réalisations sont considérables. Dans tous les cas, on rencontrera des personnalités qui se situent parfois dans le champ de la pensée ou théorie, parfois dans celui de l'action, parfois dans les deux à la fois.

Pourquoi étudier ensemble Saint-Simonisme, Mutuellisme, Solidarisme et mouvements du Catholicisme social ?

Saint-Simonisme, Mutuellisme, Solidarisme et Catholicisme social ont plusieurs points communs, qui justifient de les étudier ensemble. Ces liens ont été en quelque sorte révélés par le politologue Philippe Dujardin, dont nous renvoyons à l'entretien qui établit par ailleurs leur relation à Lyon⁵.

En synthétisant, on dira que ces doctrines refusent l'individualisme moderne et apportent des réponses à la crise que font naître l'individualisme et l'apparition du monde moderne rationaliste et industrialiste.

Elles sont ensuite organicistes au sens où elles entendent « réassocier » une société marquée par l'individualisme, en s'appuyant sur les associations (objet d'un quasi culte chez les saint-simoniens), mutuelles, syndicats, corps intermédiaires variés, et donc sur l'initiative privée. Cela ne les empêche pas d'appeler au rôle complémentaire de l'Etat. Ces doctrines misent en général sur la République (même si on trouve dans le Mutualisme et plus encore le Catholicisme social, surtout à ses débuts, beaucoup d'antirépublicains). Ce sont du coup des pensées de la régulation collective, soucieuses de ne pas se fier aux seuls mécanismes économiques et sociétaux pour assurer l'harmonie sociale.

Elles ont aussi en commun de mettre la solidarité au centre des valeurs : elle est fondamentale pour les saint-simoniens, les mutuellistes et les solidaristes. Ces deux derniers courants inventent des techniques efficaces pour garantir des formes de solidarité sociale et économique. Le Personnalisme aussi pense la solidarité, à partir de la nécessaire ouverture de soi à autrui.

Une autre caractéristique commune est la modération : ce sont presque toujours des pensées modérées qui s'accordent bien avec le fameux « modérantisme » lyonnais, refusent les positions extrêmes, et, pour le Mutuellisme, le Coopératisme, le Solidarisme et le Catholicisme social (Personnalisme...), sont des pensées du ni individualisme, ni libéralisme économique, ni collectivisme, donc en un sens des pensées de la conciliation (on accepte la propriété privée dans le Solidarisme, mais on instaure l'impôt progressif, etc.).

Pour chaque doctrine, nous indiquons ses grands principes, les réalisations qu'elle a occasionnée, et surtout son influence à Lyon et dans la région lyonnaise.

⁵ Philippe DUJARDIN : "Il est possible de faire entendre, qu'à Lyon, trois écoles, saint-simonienne, solidariste et personnaliste, ont pu, à partir de prémisses distinctes, servir une cause commune : l'anti-individualisme" : <http://www.millenaire3.com/Philippe-DUJARDIN-II-est-possible-de-faire-ente.122+M58e1e46b5ed.0.html>



1. Le Saint-simonisme et Lyon

Une doctrine saint-simonienne... qui se précise après la mort de Saint-Simon en 1825

Le Saint-Simonisme est une doctrine fondée sur la pensée du comte de Saint-Simon (1760-1825).

Sa question centrale est la suivante :
« si la Révolution Française a pu constituer une entreprise de liquidation nécessaire de l'ordre ancien, comment désormais reconstruire la société sur des bases neuves, réinventer des formes de solidarité qui ne soient ni organiques ni purement individualistes et contractuelles ? »⁶.



Le duc de Saint-Simon. Portrait par Perrine Viger-Duvigneau, Château de Versailles.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_de_Rouvroy,_duc_de_Saint-Simon

Cette doctrine, comme le Fouriérisme, refuse l'individualisme révolutionnaire qui, en raison de sa aversion pour l'association professionnelle considérée comme une survivance des servitudes de l'Ancien Régime, a renoncé à toute forme de régulation collective de l'activité économique. Cet anti-individualisme nourrit l'« associationalisme » des saint-simoniens. Ils partagent aussi le constat du règne de la « désassociation ».

Lorsque Saint-Simon meurt le 19 mai 1825, à peu près inconnu, une élite s'enthousiasme pour sa doctrine. Des polytechniciens comme Prosper Enfantin (1796-1864), des financiers comme les frères Isaac et Emile Péreire, s'agrègent aux rares disciples. Ce n'est donc qu'après la mort de Saint-Simon que se crée une « école saint-simonienne » et que le journal « Le Producteur » est créé, en respect de son vœu ultime. La doctrine se diffuse avec ce journal et les conférences publiques données par les disciples. En 1830, le quotidien parisien « Le Globe » se rallie au mouvement. Au fur et à mesure que l'équipe des disciples s'accroît, la doctrine se précise.

En fait, les disciples de Saint-Simon ont constitué une réserve d'arguments dans lequel le socialisme a puisé, notamment dans son opposition à l'économie politique libérale (dénonciation de certaines conséquences de la propriété privée, comme l'héritage et les revenus sans travail). Mais sur cette question du statut de la propriété, les héritiers de Saint-Simon s'opposent jusqu'à la scission du mouvement, en 1831. Armand Bazard se détache de Prosper Enfantin pour fonder une branche socialiste proche du collectivisme. Philippe Buchez, fondateur du mouvement coopératif français et initiateur du mouvement social chrétien est d'abord saint-simonien, etc. Dans tous les cas, selon l'économiste et théoricien du Solidarisme Célestin Bouglé, le « socialisme saint-simonien » est « un socialisme de producteurs » préoccupé surtout « d'augmenter la somme de biens dont disposerait une humanité qui saurait de mieux en mieux exploiter le globe. Pour mener à bien cette entreprise, place aux capacités ! »⁷. Les héritiers de Saint-Simon, économistes, sociologues, industriels, hommes politiques, scientifiques, souvent polytechniciens, exercèrent une influence déterminante à partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, d'abord en France, puis au dehors.

⁶ Cité par Gaëtan Pirou (1925), *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, Armand Colin.

⁷ Bouglé Célestin (1932), *Socialismes français. Du "socialisme utopique" à la "Démocratie industrielle"*.



Les principes communs aux saints-simoniens : humanité associée, nouveau christianisme, production, industrialisme...

Malgré leurs divisions, les saint-simoniens adhèrent à un corps de principes. En premier lieu, l'organisation de la société future doit avoir pour but l'établissement de la justice et le règne de l'amour sur la terre, devenue le domaine d'exploitation de l' « humanité associée ».

Cela implique un changement dans l'organisation de la société, qui n'est possible que par un changement dans le régime de la propriété, d'où les propositions les plus radicales des saint-simoniens : abolition de la loi de l'offre et de la demande, suppression de la vente et de l'achat, de l'héritage ; la propriété des instruments de production revient à la société par le biais de l'État, chargé d'assurer tant la répartition équitable des biens que les grandes régulations (l'Etat est grand prêteur, distributeur du travail, organisateur de la production).

La religion est le sommet vers lequel tout converge. En tant que chrétien, Saint-Simon n'admet pas l'état d'abandon dans lequel la société laisse les plus pauvres. Pour changer le monde, modifier l'ordre social, il faut s'adresser au sentiment religieux et créer une nouvelle église. Les saint-simoniens refusent le dualisme esprit/chair du christianisme et manifestent la volonté de réhabiliter plus généralement la matière par l'apologie du travail, du bien être et de l'industrie. Mais la mutation de l'école saint-simonienne en Église (avec Prosper Enfantin dans la fonction de Père, c'est-à-dire de Pape de la religion saint-simonienne) n'a pas de postérité et suscite des divisions. Enfantin cherchera en vain une femme, qui de même que lui est le Père, sera la Mère. Ce « délire » religieux donnera à l'école sa dimension pittoresque, la rendra célèbre et suscitera une dispersion qui servira finalement la cause saint-simonienne, en étendant son influence.

L'association définit à la fois une valeur centrale et un moyen. « Pour Saint-Simon, explique Célestin Bouglé, l'Association définit une religion, au sens propre, avec ses cultes, ses prêtres et pontifes, mais aussi au sens étymologique de religare, de lien, d'unité, de convergence. Ce lien est d'abord un lien d'affection, un lien sympathique, en rupture avec l'isolement, l'égoïsme et l'anarchie résultant du strict rationalisme moderne. L'Association constitue ainsi une matrice symbolique générale, garante d'harmonie. La réforme économique et sociale ne constitue qu'un aspect de ce projet général. »

L'extension de l'association doit permettre de garantir la paix entre les nations. Pour Saint-Simon, il faut que les nations s'habituent à l'action solidaire, s'enchaînent les unes aux autres par des grandes entreprises d'utilité commune. Il espérait en particulier que s'établisse un parlement en Europe, au dessus des gouvernements nationaux.

L'industrialisme est le coeur du Saint-simonisme. Pour Saint-Simon, auteur du *Système industriel* (1825) la question de l'amélioration du sort des plus déshérités est une question de production, il faut donc s'appuyer sur les savants et les industriels, et fournir à ces derniers les moyens financiers dont ils ont besoin (établissements de crédit), instruire les ouvriers, former les ingénieurs. Le Saint-simonisme est une apologie des organisateurs de la production ; au dessus d'eux, le banquier est à l'image d'un général coordonnant les efforts des capitaines d'industrie.

« Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, physique et intellectuelle du sort de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse. A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. » C'est la formule clé des saint-simoniens. La force qui meut l'économie et la société est à rechercher dans l'industrie. La milice d'apôtres est un corps d'ingénieurs, dont la mission est une meilleure exploitation du globe terrestre au bénéfice du plus grand nombre. Saint-Simon lui-même avait rédigé les *Cahiers des Industriels* pour mettre en vedette leurs revendications : « Place aux hommes d'actions, à ceux qui agissent sur les choses, manipulent la matière, préparent autrement que par des discours, décrets ou circulaires, un meilleur aménagement du globe » (Célestin Bouglé). Son projet « d'amélioration générale du territoire de France », pour lequel il prévoyait une sorte de gouvernement des Lumières composé des meilleurs esprits chargés d'élaborer de grands projets de travaux d'infrastructures publics définit ce que l'on appellera plus tard une « technocratie », un gouvernement d'experts.



Influence et réalisations : des réseaux tous azimuts !

Des années 1830 à 1870, le Saint-simonisme connaît son moment « industrialiste ». Il marquera la période de la Monarchie de juillet (1830-1848) et plus encore le second Empire (1852-1870), donnant lieu à de multiples réalisations. Les idées saint-simoniennes, dans leur version libérale, sont adoptées par Napoléon III, à travers son proche conseiller Michel Chevalier.

L'école saint-simonienne initiera des réseaux de communications et de transports, en premier lieu des chemins de fer. Les frères Péreire, aidés de collaborateurs dont une vingtaine de Polytechniciens teintés de Saint-simonisme établissent en 1832 la ligne Lyon/Saint-Etienne puis en 1835 Alais-Beaucaire, Paris-Saint-Germain-en-Laye et préparent la fusion des compagnies ferroviaires. Les saint-simoniens Prosper Enfantin et François-Barthélemy Arlès (1797-1872), dit Arlès-Dufour après son mariage, ont repris l'idée du percement de l'isthme de Suez et en a préparé l'exécution (il sera inauguré en 1869) ; l'ouverture du canal de Panama, grand projet saint-simonien, interviendra bien plus tard (1914). D'autres entreprennent la constitution de la Compagnie générale transatlantique. Des saint-simoniens furent à l'origine de grands travaux lors de la Révolution industrielle qui s'amplifia durant la deuxième moitié du 19^{ème} siècle.

Le Saint-simonisme contribue aussi au rôle grandissant des banques pour financer le développement industriel et commercial. Les frères Péreire créent en 1852 le Crédit foncier, puis le Crédit mobilier afin de favoriser l'expansion du crédit nécessaire au financement de projets industriels. Les Saint-simoniens jouent enfin un rôle important dans la structuration du monde industriel, dans sa législation, développent la formation professionnelle. Ils participent aussi à la colonisation de l'Algérie, qui est un foyer d'idées saint-simoniennes.

Le Saint-simonisme et Lyon : une relation féconde

A partir de la mort de Saint-Simon, Lyon devient une place centrale dans la constitution et la propagation de la doctrine. Lyon, ville du salariat par excellence est pour les saint-simoniens un laboratoire des changements sociaux. Mais ils ne sont pas les seuls à s'y rendre pour comprendre la révolution sociale lyonnaise et vérifier leurs hypothèses. Flora Tristan, Michel Bakounine séjournent à Lyon... Quant aux deux grandes figures du socialisme pré-marxiste, Charles Fourier et Pierre-Joseph Proudhon, ils sont fortement marqués par leur séjour lyonnais.



Affiche de l'ouvrage de M. Monfalcon, qui représente un lion blessé.
Bibliothèque municipale de Lyon

http://www.bm-lyon.fr/image_canut/Coste/747_000.jpg

Lyon inspiratrice du socialisme naissant : Charles Fourier et Joseph Proudhon

Michelet note dans son Histoire de la Révolution française : *"Lyon semble le coeur du coeur, comme Paris l'esprit de l'esprit. Entre la Croix Rousse et Fourvière, dans cette vallée du travail, il y a comme un foyer de mysticisme social, de tendresse et de fureur. Là, après Chalier, fermentèrent le grand, l'ingénieur Fourier, le fort Proudhon dont la main excentrique a tout remué"*.

Charles Fourier (1772-1837), originaire de Besançon, est apprenti négociant pour une maison lyonnaise à partir de 1791. Il est à Lyon en 1793 pour des affaires commerciales lorsqu'il est enrôlé dans l'armée lyonnaise contre-révolutionnaire. De 1800 à 1815 il travaille à Lyon, puis dans le Bugey jusqu'en 1820, avant de s'installer à Paris. C'est lors de son séjour lyonnais qu'il complète sa théorie. Dans ses réflexions sur l'association, il reçoit sans doute l'influence de François-Joseph L'Ange, peintre en bâtiment et juge de paix, qui a publié à Lyon en 1792 un projet pour réaliser le



bien être du peuple ("Causes de la cherté des denrées et moyen d'y remédier").

Quant à Pierre-Joseph Proudhon⁸ (1809-1865), il est selon Michelet le produit de Lyon. Originaire comme Fourier de Besançon, son analyse est incontestablement marquée par son séjour lyonnais de 1843 à 1847, où il travaille au profit d'une société de navigation fluviale. C'est à Lyon qu'il rédige *Le Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère*.

Fourier et Proudhon connaissent de l'intérieur le commerce lyonnais et le système économique dans lequel il s'inscrit. On a comparé Fourier et Proudhon dans leur rapport respectif à Lyon : "*pour l'un comme pour l'autre Lyon fut un lieu privilégié de leur pratique professionnelle, de leurs observations critiques du monde industriel qui se développe sous leurs yeux avec trente années d'écart entre l'un et l'autre.*"⁹

Les prédications suscitent une percée saint-simonienne à Lyon dès 1831

En 1828, Prosper Enfantin annonce : « *nous faisons une percée à Lyon* »¹⁰. Mais, selon l'historien François Rude, il faudra attendre le printemps 1831 pour voir la nouvelle doctrine s'implanter solidement. En mai-juin 1831, donc quelques mois avant la révolte des Canuts de novembre, première grande révolte sociale de l'ère industrielle, la « mission du midi » dirigée par Pierre Leroux et Jean Reynaud arrive à Lyon. En voici une description : « *Les saint-simoniens vont à pied, vêtus de leur étrange costume tricolore (toque rouge, pantalon blanc, gilet blanc bordé de rouge, tunique bleue ; pour rappeler que tous les hommes sont solidaires, le gilet se boutonne par derrière, ce qui fait qu'on ne peut le revêtir qu'avec une aide), sac au dos, bâton de pèlerin à la main. En cours de route, ils évangelisent les curieux* »¹¹.

La mission donne de nombreux enseignements que suivent non seulement les « anciens » disciples lyonnais (Arlès-Dufour, Drut, Decaen...) mais aussi de nouveaux adeptes, comme le chirurgien en chef de la Charité (le docteur Fleury Imbert), un autre médecin (Peiffer), le rédacteur en chef du « Précurseur », un fabricant de soierie réputé, le proviseur du Collège, le directeur de l'École vétérinaire (Bredin)¹²... La prédication du 20 mai 1831 fait particulièrement sensation, sur le thème la propriété : « *La société ne connaîtra plus de privilèges, sous quelque nom qu'ils se dissimulent, assurant à quelques hommes le droit d'exploiter d'autres hommes, et sera toute entière fondée sur l'attribution suivant la capacité, la rétribution suivant les œuvres* » déclare par exemple Jean Reynaud.

Avec Paris, c'est à Lyon que les prédications suscitent le plus d'intérêt et de controverses. Le Saint-simonisme amène ses détracteurs à s'intéresser aux ouvriers. Libéraux et chrétiens répondent aux saints-simoniens. A Lyon, Frédéric Ozanam, jeune catholique de 18 ans, fait publier un livret critique « Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon ». L'année suivante, interpellé par un saint-simonien, il décidera de créer la conférence de Saint-Vincent de Paul. En 1831 est publié un

⁸ Pierre-Joseph Proudhon est un théoricien de la coopération, inspirant la pratique du Mutuellisme et de la coopération (coopératives de consommation, de production, banques coopératives, sociétés d'assurance à méthodes mutuelles...). L'influence proudhonienne se manifeste selon Gaëtan Pirou dans la structuration en réseaux des mouvements coopératifs. Les principes de son économie mutuelliste s'opposent à ceux du socialisme. Définissant le principe de mutualité, il explique "ce qui nous intéresse est de savoir comment cette idée de mutualité, réciprocité, échange, Justice, substituée à celle d'autorité, communauté ou charité, on en est venu en politique et en économie politique à construire un système social qui ne tend à rien moins qu'à changer de fond en comble l'ordre social" (cité par Laudet Marc (2000), "Charles Fourier", in *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*).

⁹ Laudet Marc (2000).

¹⁰ Cité par François Rude (1965), « Les saint-simoniens et Lyon », *Actes du 89^{ème} congrès national des sociétés savantes*, Paris : Imprimerie Nationale.

¹¹ Marcel Émerit (1965), « La révolte des canuts, en 1834, vue par Terson, informateur d'Eugène Süe », *Actes du 89^e Congrès national des Sociétés Savantes*, Paris : Imprimerie Nationale.

¹² François Rude (1965).



opuscule, « Les saint-simoniens à Lyon »¹³, critique du Saint-simonisme au nom du catholicisme, sous forme d'un dialogue entre un père et ses fils :

« Le Père : « Auguste, tu as donc eu la curiosité d'aller entendre ces prédicateurs d'une nouvelle religion, récemment arrivés dans notre ville ? »

Auguste : « ils se contentent d'assurer que le Christianisme n'est plus en harmonie avec les besoins de la société, qu'il s'oppose aux progrès des arts, de la science et de l'industrie... ».

La « mission du midi » quitte Lyon le 23 juin 1831, laissant derrière elle l'église saint-simonienne la plus durable, d'abord sous la direction de deux médecins, Peiffer et François.

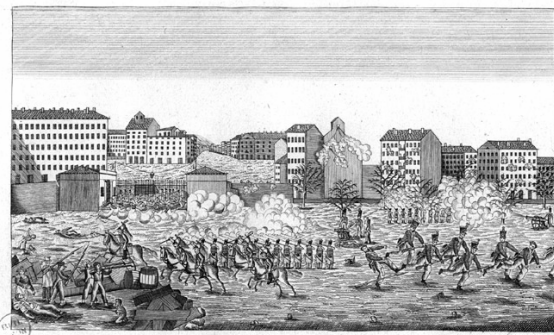
L'insurrection des canuts de novembre 1831

Pendant une dizaine de jours fin novembre 1831, les ouvriers de la Fabrique se soulèvent contre les négociants et les autorités civiles. Ils prennent la ville, suscitant énormément d'écho en Europe.

François Rude analyse ainsi l'impact de cette insurrection sur le mouvement saint-simonien :

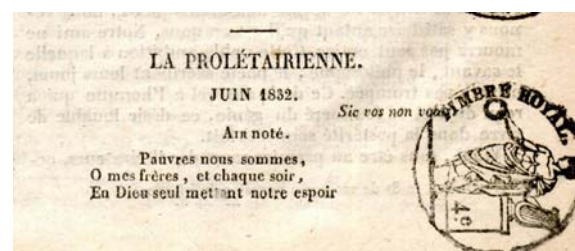
« L'insurrection de novembre 1831 attira particulièrement l'attention des Saint-Simoniens. Apôtres de la paix, les disciples lyonnais (Peiffer, François, Corréard, Derrion, etc.) ne prirent pas part à l'action, mais leurs chefs de Paris surent dégager toute la portée sociale des événements. Et Lyon fut pour beaucoup dans l'orientation de plus en plus marquée des Saint-Simoniens vers les prolétaires. (...) Après novembre 1831, la propagande Saint-Simonienne s'efforça donc de toucher plus encore les ouvriers en soie et notamment leurs « chefs de section », en particulier Pierre Charnier, un des fondateurs du Mutuellisme, de l'organisation syndicale des chefs d'ateliers, que ses camarades avaient délégué à Paris ».

Pour autant, la doctrine saint-simonienne pénètre peu chez les prolétaires. Les ouvriers lyonnais se tournent plus vers les associations pré-syndicales et républicaines et des formes d'action directe, ce qui donnera lieu notamment aux journées d'avril 1834. « Les idées saint-simoniennes sont apparues trop conservatrices à un monde ouvrier beaucoup plus séduit par le socialisme révolutionnaire », note Félix Rollet¹⁴.



ÉVÉNEMENTS DE LYON,
Barrière de la Croix-Rousse 21 et 22 Novembre 1831.
Dessiné par la Croix-Rousse sur des données de M. de Ligny. Gravé par M. de Ligny. Imprimé par M. de Ligny. Paris, chez M. de Ligny.

Événements de Lyon, 21 et 22 nov. 1831, Barrière de la Croix-Rousse, exposition (1984) « C'est nous, les Canuts »
http://www.bm-lyon.fr/image_canut/coste-715-003.jpg



En juin 1832, le saint-simonien Pierre Corréard compose une chanson « La prolétaire », qui rencontre du succès dans les milieux ouvriers. Elle est reproduite ici dans l'Echo de la Fabrique (30 septembre 1832). Exposition « C'est nous, les Canuts »

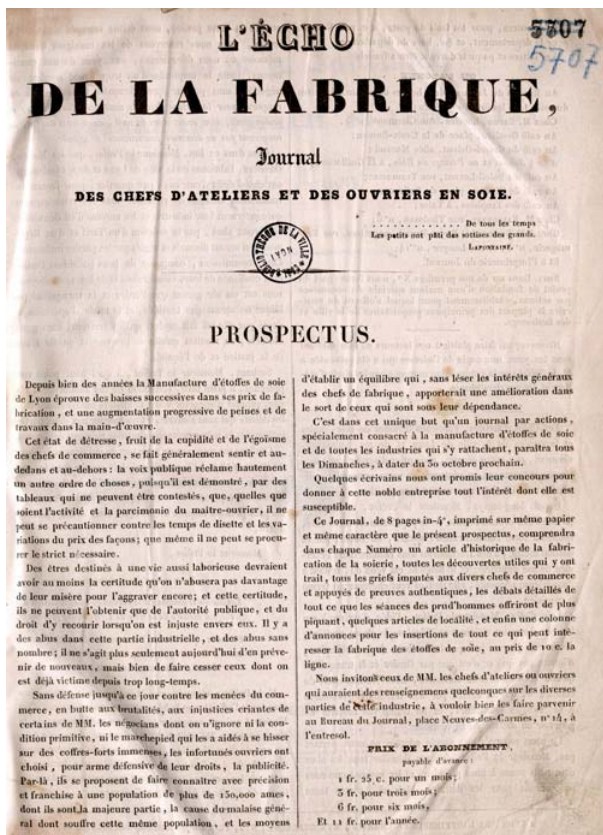
http://www.bm-lyon.fr/image_canut/5707_la-proletarienne-p1.jpg

¹³ Lyon, Librairie ecclésiastique du Sauvignat et Cie, grande rue Mercière. L'opuscule est conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon.

¹⁴ Félix Rollet (1989), Discours de réception à l'Académie de Lyon, « Les Saint-simoniens et leurs réalisations lyonnaises », Mémoires de l'Académie de Lyon, T. 44, 21 mars 1989.



La « proclamation à Lyon » de Michel Chevalier (oct. 1832) : une ode au « plus grand foyer de production du continent européen »



En 1832, des apôtres saint-simoniens en provenance de Paris passent à Lyon. Pendant cette année 1832, de très nombreux encarts et notes de *L'Echo de la Fabrique*, hebdomadaire à l'initiative des chefs d'ateliers et ouvriers en soie qui paraît entre les deux grandes insurrections de 1831 et 1834, signalent missions, prédications et publications saint-simoniennes.

Au mois d'octobre 1832, Michel Chevalier justifiera ainsi à Arlès-Dufour la nécessité d'implanter un centre saint-simonien puissant à Lyon : « Quant au centre à fonder à Lyon, ce ne sera évidemment que la constatation d'un fait existant. Lyon est la clé de la vallée du Rhône et de la Saône, le centre d'un mouvement industriel colossal qui comprend une vigoureuse population chez qui la foi religieuse n'est pas éteinte, et qui s'enflammera instantanément au flambeau étincelant que nous allons faire luire »¹⁵.

Ci-contre : *L'Echo de la Fabrique*.
http://www.bm-lyon.fr/image_canut/5707_Prospectus_000.jpg

Le même Michel Chevalier lance le 23 novembre 1832 de Paris une « proclamation à Lyon » par laquelle les disciplines font connaître leur décision d'aller à Lyon. Ce texte magnifique révèle la manière dont les saint-simoniens se représentent la ville :

« Pour nous, la politique théorique est finie ; la vie de politique pratique commence. Nous la pratiquerons à Lyon, car là des choses nouvelles vont éclore. Nous irons travailler, vivre chaque jour du travail de nos mains. Nous gagnerons notre salaire dans cette laborieuse cité, où il n'y a pas une pierre, pas un clou, qui ne soit posé sans un désir de travail et de production. Nous quitterons Paris, la ville de la consommation et du luxe, la ville des plaisirs, des beaux-arts et des fêtes... Il faut un autre air à nos poitrines mâles, un autre vent à nos faces de travailleurs ; nous irons chercher l'air qu'on respire et le vent qui souffle au plus grand foyer de production et d'économie dont s'enorgueillisse le continent européen. Nous irons là où un million de bras se meuvent quatorze heures par jours dans un même but, produire. Là où cinq cent mille têtes n'ont qu'une seule pensée : produire... Nous irons vers cette cité qui s'est mis une ceinture de chemins de fer et qui par là porte aux reins le symbole de notre politique »¹⁶.

Janvier-mars 1833, les missionnaires s'embauchent à Lyon : le « baptême du salaire »

A l'issue de cette « proclamation à Lyon », plusieurs missions partent de Paris à Lyon entre le 28 novembre et le 3 décembre 1832. Pour gagner les travailleurs à leurs idées, les missionnaires décident de de vivre la même vie qu'eux, et s'embauchent comme terrassiers, manœuvres, tourneurs, etc., dans les ateliers et les chantiers lyonnais, pour y recevoir le « baptême du

¹⁵ *Œuvres de Saint-Simon et Enfantin*, vol. 8, 1865-1878, p. 122.

¹⁶ Cité par Félix Rollet (1989).



salaire ». Ce fut une dure épreuve, ce que montre par exemple cette lettre de l'agronome Toché : « Depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, j'ai travaillé en qualité de manœuvre à 40 sous par jour (...) »¹⁷.

En 1833, Emile Barrault fait paraître un opuscule à Lyon où il annonce la création de l'association des Compagnons de la Femme. Les Saint-simoniens, suivis de près par la police, multiplient cette année à Lyon les banquets et manifestations, et ce que l'on appellerait aujourd'hui des « happenings » ou actions spectaculaires. Ainsi, le 20 février, alors que l'on a dressé la guillotine sur la place Perrache, ils sortent des pancartes au moment de l'exécution, « Plus de sang ! Plus de guerres ! Plus d'échafauds... »¹⁸.

Les missionnaires partent ensuite en mars 1833 pour Marseille, d'où ils embarquent pour l'Égypte. Ils y mèneront une réflexion sur le percement d'un canal, construiront un barrage, créeront des écoles d'infanterie, de cavalerie, de génie civil avant de revenir, repoussés par la peste.

Le 14 juillet 1833, paraît à Lyon un nouveau journal saint-simonien, « L'Homme nouveau ou le Messenger du Bonheur ». Dans les années qui suivent, Lyon est la seule ville avec Paris à garder un groupe saint-simonien bien établi. C'est aussi à Lyon que Prosper Enfantin, à son retour d'Égypte le 1^{er} février 1837, sera accueilli par Arlès Dufour.

Une influence saint-simonienne qui se conjugue avec celle de Fourier

Lyon n'est pas uniquement passionnée par le Saint-simonisme ! La doctrine fouriériste suscite un vif intérêt : « *Lorsqu'en 1841 Victor Considérant vient exposer en quatre leçons la doctrine fouriériste, les Lyonnais affluent pour l'entendre, comme ils s'étaient entassés aux prédications des saint-simoniens* », écrit par exemple Justin Godart, radical socialiste et solidariste qui est aussi un historien de la coopération en 1900.

En fait, les théories saint-simoniennes et fouriéristes se conjuguent souvent pour nourrir ceux, intellectuels, hommes politiques, industriels, mais aussi et surtout travailleurs, qui cherchent à réformer la société. L'influence de Charles Fourier, jointe à celle de Pierre-Joseph Proudhon influenceront le Mutuellisme et donneront naissance à la doctrine coopératiste. Joseph Reynier, tisseur et ancien mutuelliste qui fonde en 1835 les épiceries coopératives, évoquera dans ses Mémoires l'influence de Fourier.

Ceux qui visitent Lyon sont surpris de trouver chez les travailleurs lyonnais ces influences, surpris aussi de leurs capacités de réflexion et d'analyse et plus encore de les voir éditer leur propre presse. Justin Godart remarque ainsi : « *Louis Reybaud, dans son enquête sur la situation des ouvriers en soie, faite en 1858, ne peut dissimuler son étonnement d'avoir trouvé à Lyon une population ouverte à toutes les idées abstraites et se complaisant à leur étude. Il raconte combien il fut stupéfait d'entendre un tisseur lui déclarer qu'il était positiviste et lui exposer, non seulement la doctrine d'Auguste Comte, mais aussi ses propres vues sur la marche de la société* ».

Le temps des réalisations saint-simoniennes : Enfantin et Dufour

Le réseau saint-simonien lyonnais est à l'initiative de multiples réalisations dans les systèmes financier, commercial, industriel, de formation des années 1830 jusqu'à la fin de ce siècle.

L'audience lyonnaise du Saint-simonisme est largement due à **François Barthélemy Arlès-Dufour** (1797-1872), « commissionnaire en soieries, soies et cotons filés », apôtre du libre échange et républicain convaincu. Il occupe une place prépondérante dans la phase du « Saint-simonisme pratique », alors que la Révolution de 1848 a donné une impulsion nouvelle à la diffusion des idées saint-simoniennes¹⁹.

¹⁷ Cité par François Rude (1965).

¹⁸ Cité par François Rude (1965).

¹⁹ Voir notamment Serge Chassagne (2007), « Une économie urbaine en expansion, à travers deux acteurs majeurs », L'esprit d'un siècle, Lyon 1800-1914, Lyon : éditions Fage, et Canton-Debat Jacques (2000), « François Barthélemy Arlès-Dufour », in *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*.



François Barthélemy Arlès-Dufour.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:ARLES43.jpg>

Académicien des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, il a été adjoint au maire de Lyon en 1830, conseiller municipal de la Guillotière, conseiller municipal de Lyon en 1855, et conseiller général du Rhône, après avoir refusé à diverses reprises la députation.

Élu à 35 ans à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, il joue un rôle de premier plan en matière industrielle. Pour construire la ligne Paris-Lyon, il participe en 1844 avec des spéculateurs à la création de la Compagnie de l'Union ; en 1855, il figure parmi les fondateurs de la Compagnie générale maritime ; il est aussi l'un des initiateurs du Canal de Suez (le 30 novembre 1846 se constitue autour de lui et d'Enfantin une « Société d'études du canal de Suez »).

Sur le plan financier, il est actionnaire et censeur de la Banque de Lyon en 1835, créée par dix marchands de soie-banquiers de Lyon, future succursale de la Banque de France ; il fonde le Crédit Lyonnais avec l'appui de son ancien collaborateur, Henri Germain.

En matière d'enseignement, il est le cofondateur de la Société d'Instruction primaire du Rhône en 1828, administrateur dès 1831 de l'École de la Martinière, contribue à la création de l'École Centrale de Lyon et de la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône.

Il promeut de manière active la paix entre les peuples d'Europe, en fondant la Ligue Internationale et Permanente de la Paix avec le journaliste Émile de Girardin et Frédéric Passy, futur prix Nobel de la Paix, et par son rôle en 1860 dans la signature du Traité de commerce franco-britannique.

Depuis avril 1832, Arlès-Dufour, promoteur de l'idée saint-simonienne de progrès pacifique par le développement des forces productives, collabore au journal ouvrier « l'Echo de la Fabrique » (il écrit des articles sur l'impôt progressif, La Martinière, l'industrie lyonnaise, la tarification douanière, le rapprochement avec l'Angleterre...). Il va lui-même rencontrer le président du conseil des ministres Casimir Perier en novembre 1831 pour lui exposer les enjeux liés au tarif minimum demandé par les Canuts.

Sans cesse en déplacement, il se rend fréquemment en Angleterre et Allemagne qu'il connaît bien, à New York, Leipzig, etc., est un acteur de l'ouverture internationale de Lyon (il fait par exemple exposer des échantillons de tissus de fabriques étrangères au Palais Saint-Pierre pour montrer à tous les réalités des marchés internationaux).

Militant pour l'égalité de l'homme et de la femme, il accole dès son mariage le nom de son épouse au sien. Il soutient Julie-Victoire Daubié, journaliste économique, première femme à se présenter avec succès au baccalauréat à Lyon en 1861 ; grâce à Arlès-Dufour, la légion d'honneur est décernée pour la première fois à une femme, la peintre Rosa Bonheur.

Il soutient enfin des sociétés de secours mutuel : il est ainsi administrateur dès l'origine en 1832 de la Caisse des prêts en faveur des chefs d'ateliers, fonde en 1850, avec Joseph Brosset et le maire de Lyon, Edouard Réveil, la Société Lyonnaise de Secours Mutuels des ouvriers en soie de Lyon et des communes suburbaines, créé un dispensaire homéopathique, une bibliothèque populaire à Oullins, est l'exécuteur testamentaire du Père Enfantin. La maison d'Arlès Dufour est devenue à sa mort un lycée de jeunes filles, face au parc Arlès-Chabrières.

Quant à **Prosper Enfantin**, principale figure du Saint-simonisme, de nombreux liens l'unissent à



Lyon : famille dauphinoise, parents et amis dans la région lyonnaise, dans la Drôme, et l'Isère, fréquents séjours à Lyon, qu'il appelle « ville des prêtres et des ouvriers » où il vit même de 1852 à 1857, première lettre de sa correspondance écrite de Lyon (mai 1820), rencontre avec la veuve d'Honoré Torombert qui l'influence dans l'orientation de l'école saint-simonienne vers une Église saint-simonienne... tout cela indique des liens très étroits.

Grâce à Prosper Enfantin, délégué à Lyon du conseil d'administration des chemins de fer de Paris à la Méditerranée, le chemin de fer Paris-Lyon fusionnera avec celui de Lyon à Avignon, donnant naissance à la compagnie des chemins de fer PLM, dont il deviendra l'administrateur délégué. Le même Enfantin préside à l'ouverture de la ligne Lyon-Valence, à la création de la Compagnie Générale des Eaux (il en est l'administrateur délégué), fera autoriser l'ouverture à Lyon d'un comptoir du Crédit Foncier de France, contribuera à des projets d'urbanisme (l'actuelle rue de la République)...

Dans le Saint-simonisme lyonnais, deux autres personnages se détachent : **Henri Germain** (1824-1905) d'une part, président-fondateur du Crédit Lyonnais, première banque française de dépôts, et de la Société foncière lyonnaise. Il a commencé sa carrière comme collaborateur d'Arlès-Dufour avec lequel il a fondé le Magasin Général des Soies ; et **Félix Mangini** (1836-1902) d'autre part, ingénieur, fondateur de la compagnie des Chemins de Fer des Dombes, qui a pris en concession les lignes Lyon-Bourg, Lyon-Monbrison, Lyon-Bellegarde qu'il vendra au PLM. En 1881, il est à l'initiative de la création de la Société d'Alimentation, qui ouvrira à Lyon deux restaurants populaires (plus de 1000 repas par jour). C'est à son initiative qu'est créée l'Œuvre Lyonnaise des Tuberculeux Indigents, reconnue d'utilité publique. Cette association va construire en trois ans, sur les conseils du Docteur Dumarest, le premier sanatorium français à Hauteville dans l'Ain, pour lutter contre un fléau de l'époque, la tuberculose.

Des écoles pour former ingénieurs et techniciens : l'École Centrale de Lyon et la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône (SEPR)

La force de l'enseignement professionnel à Lyon est largement due aux saint-simoniens. Selon Félix Rollet, « *c'est dans le domaine de la formation professionnelle et de l'instruction, qu'à Lyon, l'action des saint-simoniens a été la plus efficace* ».

François Barthélemy Arlès-Dufour, administrateur de l'**École de la Martinière**, a été de ceux qui ont obtenu qu'elle soit non un internat réservé à un petit nombre de privilégiés, mais un externat très largement ouvert à la jeunesse lyonnaise.

Les saint-simoniens mettront sept ans à concevoir et créer l'**École centrale lyonnaise pour l'industrie et le commerce** (1857), alors que Lyon n'a aucune école pour former des ingénieurs. 20 commanditaires, dont François Barthélemy Arlès-Dufour et Henri Germain apporteront chacun 5 000 francs dans une société en commandite autour de Désiré Girardon, directeur de l'école. Dans une lettre à Enfantin, Arlès Dufour écrit : « *Mon école a été recrutée en un tour de main, à la surprise de ceux qui connaissent nos bourgeois. Il est vrai que j'ai dit qu'il fallait créer l'école des officiers de l'industrie, dont la Martinière ferait les sous-officiers.* » Parmi les donateurs, on compte plusieurs loges maçonniques.

La **SEPR, Société d'enseignement professionnel du Rhône** (1864), conçue comme l'école des soldats, la base de l'édifice de formation, est également fondée par les saint-simoniens, Arlès Dufour en premier lieu. Après des ajustements, elle s'oriente vers la formation de techniciens, avec plusieurs originalités, comme le souci de donner à tous ses élèves une instruction de base, ou la participation des élèves à l'élaboration des méthodes pédagogiques. En 1880, elle ouvre ses cours à 8000 auditeurs, ce qui en fait un des premiers centres de formation professionnelle en France.

Arlès-Dufour complètera l'édifice en créant à Oullins une école d'enseignement primaire, laïque et gratuite, préfigurant les réalisations de Jules Ferry à l'échelle nationale.



2. Le Mutuellisme et Lyon

A l'instar des saint-simoniens, les mutuellistes considèrent que la solidarité est un principe de protection susceptible de limiter les effets perturbateurs du fonctionnement de l'économie de marché. Le Mutuellisme renvoie à des pratiques d'entraide mutuelle et d'auto-organisation entre travailleurs, pour faire face aux aléas de la vie professionnelle. Cette pratique, qui trouve ses origines dans la tradition antique et médiévale des corporations, est contemporaine de l'industrialisation de la France au 19^{ème} siècle. Le Mutuellisme est tout à la fois un mode de protection sociale, un ensemble d'institutions, un vecteur de sociabilité, un espace de réflexion et de discussion sur les mécanismes sociaux et économique, un ensemble de principes et valeurs.

Le principe du Mutuellisme : l'assurance mutuelle

Selon l'historien lyonnais Bruno Benoît, *"les sociétés mutuellistes regroupent des ouvriers qui, contre une cotisation mensuelle, reçoivent des secours en cas de maladie, de chômage ou lors de leur vieillesse"*²⁰. Le Mutuellisme refuse l'assistance, démarche traditionnelle des oeuvres caritatives ; il repose sur le principe de la souscription à une assurance qui intervient en cas d'aléa de la vie professionnelle. Les caisses de secours fonctionnent selon le principe de la cotisation individuelle, qui additionnée à celle de tous les adhérents, permet de venir en aide à ceux qui traversent des difficultés, ces difficultés pouvant relever de la perte du travail, de la maladie ou de la vieillesse. Sur le plan des principes, le Mutuellisme est une doctrine fondée sur des principes de coopération d'acteurs dans le souci de l'intérêt général de tous. Elle s'appuie sur les idéaux de Saint-Simon et de Proudhon.

L'historien Bruno Benoît établit ainsi la distinction entre Mutuellisme et Mutualisme : le premier appartient aux débuts de l'ère industrielle du 19^{ème} siècle et relève du mouvement associatif, tandis que le Mutualisme s'inscrit dans un mouvement d'institutionnalisation républicaine du phénomène d'entraide : *"en 1871, avec l'établissement de la III^e République, le mutuellisme devient mutualisme. L'institution a remplacé l'individu. En effet, un Comité général est fondé regroupant toutes les sociétés de secours mutuels et est désormais présidé par un notable républicain libéral Paul Rougier. Ce Comité n'hésite pas à réclamer une modification du régime légal de la mutualité. C'est à la loi de définir les modalités de la solidarité dans le monde du travail"*. Dans ce mouvement du Mutuellisme au Mutualisme, l'initiative des travailleurs auto-organisés cède la place à un interventionnisme étatique.

Le secours mutuel naît à Lyon dans plusieurs secteurs professionnels

A Lyon, qui concentre une très importante population ouvrière, le mouvement mutuelliste naît dans plusieurs secteurs professionnels. Les sociétés d'entraide apparaissent comme des garants pour les compagnons et leurs familles dans la Fabrique des tissus de soie, qui subit de fréquentes variations dans les commandes. Ils sont les premiers à mettre en place des systèmes d'entraide : *"Dès la fin du XVIII^e siècle, Rast Maupas avait imaginé une Caisse de secours pour venir en aide aux chômeurs. Ces dispositifs d'entraide font des tisseurs lyonnais des pionniers dans le développement de cette économie solidaire."*²¹

L'historienne Lori Weintrob²² montre que les sociétés de secours mutuel naissent aussi dans d'autres secteurs, comme celui de la navigation fluviale pour soutenir les crocheteurs de ports

²⁰ Bruno Benoît (2007), « Mutuellisme et mutualisme », synthèse réalisée pour la Direction prospective du Grand Lyon.

²¹ Pierre-Alain Four (2008), "Lyon et la soie : la naissance d'une conscience de classe », dossier réalisé pour la Direction prospective du Grand Lyon.

²² Lori Weintrob (2007), « Du mutuellisme lyonnais à la mutualité républicaine : espaces et valeurs de la solidarité 1804-1914 », *L'esprit d'un siècle, Lyon 1800-1914*, Fage éditions, Ville de Lyon.



employés sur l'artère Rhône-Saône, en cas de maladie ou d'accident du travail. Hommes de peine, leur existence n'a rien de sûr.

Au total en 1804, Lyon compte une vingtaine de sociétés de secours mutuels, tolérées par les édiles locaux, malgré la loi Le Chapelier qui a supprimé corporations et confréries en 1791. Les mutuellistes lyonnais siègent dans les cafés, et s'organisent indépendamment des pouvoirs locaux. Plusieurs mutuelles lyonnaises sont interprofessionnelles. Ces sociétés (typographes, chapeliers, veloutiers, cordonniers, peintres plâtriers, tapissiers, chaudronniers, ouvriers du cuir...), fondées dans tous les secteurs professionnels et dans toutes les villes de la région (on en compte 2 ou 3 nouvelles par an), déchargent les bureaux de bienfaisance et les hôpitaux publics d'une partie de leurs tâches, en visitant à leur domicile les sociétaires malades, en leur apportant des aides diverses, en participant aux cortèges funèbres, en menant des actions de prévention, en particulier les premières campagnes de vaccination. Leur essor à Lyon est semblable à celui des autres grandes villes. A mesure qu'elles se développent, elles étendent leurs services.

Dans le monde des sociétés mutuellistes, certaines d'entre elles prônent l'alliance entre bourgeois et ouvriers (exemple : l'"Union lyonnaise"), ou des patronales, comme la "Société de secours mutuels et de retraites pour les ouvriers en soie des deux sexes", qui indemnise jusqu'aux accouchements des femmes mariées.

Le Mutuellisme définit un socle de valeurs

Le Mutuellisme repose sur des valeurs de partage et de solidarité. En 1828 les chefs d'ateliers se regroupent dans la société du Devoir Mutuel, société de secours mutuels créée par les chefs d'ateliers tisseurs de Lyon pour prévenir les abus et apporter assistance et secours aux canuts (elle est dissoute en 1851). Elle est très connue en raison de son rôle dans la révolte des canuts. Son fondateur, le chef d'atelier républicain et saint-simonien Pierre Charnier, écrivait à ses camarades tisseurs : *"Réunissons-nous et instruisons-nous, formons un foyer de lumière, apprenons que nos intérêts et notre bonheur nous commandent l'union. Si ce n'est pas par amour pour autrui, que ce soit au moins pour nos intérêts particuliers."*²³

Les adhérents s'engageaient à *"pratiquer les principes d'équité, d'ordre et de fraternité, à unir leurs efforts pour obtenir un salaire raisonnable de leur main-d'oeuvre, à détruire les abus qui existent en fabrique à leur préjudice, ainsi que ceux qui existent dans les ateliers ; à se prêter mutuellement tous les ustensiles de leur profession ; à s'indiquer tout ce qui est relatif à leur industrie et principalement les maisons de commerce qui auraient des commandes ; à établir des cours de théorie pratique où chaque membre pourra venir prendre des leçons pour améliorer et simplifier les montages de métier."*²⁴

Le même Charnier justifiait ainsi le principe de l'association : *"Dans l'association, nous pourrions puiser toutes les consolations à nos maux, nous apprendrions que l'homme pauvre n'est pas toujours un pauvre homme"*.

Justin Godart s'est saisi de la formule dans son histoire de la coopération lyonnaise : *"Ce n'étaient point de pauvres hommes ces travailleurs qui s'unirent pour la production, plaçant bien haut leur idéal, ces menuisiers, par exemple, qui proclament dans leur statuts : "Par le droit d'association, nous établirons parmi nous la solidarité, la concorde, l'amitié, nous ferons disparaître la misère et la corruption, nous rechercherons par tous les moyens légitimes le bien-être et la prospérité des travailleurs ; nous aiderons le Gouvernement dans le projet qu'il a conçu de faire participer au même degré, dans la vie intellectuelle, les enfants de l'artisan et ceux du riche."*

La conception morale de l'individu au travail se perçoit aussi dans les conditions d'adhésion aux sociétés mutuellistes : *"Les conditions d'accès à ces sociétés mutuelles, qui s'inscrivent dans une ancienne tradition d'assistance, pratiquée sur le modèle des confréries, réclament, outre une*

²³ Cité par Justin Godart (1903), *"Les origines de la coopération lyonnaise"*.

²⁴ Cité par Justin Godart (1903).



*cotisation, une probité irréprochable, des comportements dignes excluant le libertinage, l'ivrognerie et la brutalité. Il y a bien dans cette démarche mutuelliste une volonté de moralisation du monde du travail. De ce fait, le mutuellisme peut être soutenu par les patrons qui y voient un moyen d'encadrement du monde ouvrier, donc de paix sociale, quitte à y ajouter des références religieuses."*²⁵

Une préfiguration du mouvement syndical

*"Cependant, ajoute l'historien Bruno Benoît, ces sociétés de secours mutuels, celle de Pierre Charnier²⁶ en tête, participent à la révolte des canuts de 1831, témoignant ainsi de leur volonté, non pas de collaborer avec le patronat, mais de participer à l'amélioration du monde ouvrier, quitte à descendre dans la rue. Après l'échec des insurrections de 1831 et de 1834, les mutuellistes recourent au Conseil des Prud'hommes, institué en 1806 par Napoléon, pour défendre le monde du travail, en particulier les canuts de Lyon."*²⁷

Les sociétés mutuelles deviennent ainsi, progressivement, des espaces de revendication, préfigurant le mouvement syndical. A la fin de l'Empire, l'ensemble des métiers dispose d'une caisse de résistance au sein de leurs sociétés de secours mutuel, pour être en capacité de mener des actions revendicatives. Néanmoins, le recours aux grèves reste rare (par exemple, dans la période 1871-1890, seulement 11 grèves sont organisées par les sociétés de secours mutuel).

Une alliance entre le Mutuellisme et l'Etat

Au fil des années, la collaboration s'accroît entre les sociétés mutuellistes et l'Etat : les décrets de 1852 et 1856 permettent l'octroi subventions de l'Etat pour les fonds de retraites aux "sociétés approuvées", dont les présidents sont nommés par le gouvernement. Contrairement aux "sociétés autorisées", leur président est élu sans l'approbation du gouvernement. Sous le Second Empire, la plupart des sociétés choisiront de collaborer avec l'Etat, et le mutuellisme lyonnais continuera à se renforcer.

Lori Weintrob a quantifié cet essor : *"En 1855, la ville compte centre trente-deux groupes "approuvés", réunissant 10 035 hommes et 1723 femmes. De plus, il existe centre trente-sept sociétés autorisées (...) comprenant 1996 membres (tous des hommes). Il y a donc à Lyon un mutualiste pour 18 habitants, quand la France entière n'en compte que 1 sur 144 !" A cette époque, et pour comparaison, la France entière compte 1584 sociétés, regroupant 250 000 membres*²⁸.

Pour les mutuellistes, l'intervention de l'Etat est attendue en complément (et non en remplacement !) de l'action des sociétés mutuellistes, pour renforcer et étendre les mécanismes de protection²⁹.

²⁵ Bruno Benoît (2007), « Mutuellisme et mutualisme », synthèse réalisée pour la Direction prospective du Grand Lyon.

²⁶ Pierre Charnier est un des pères fondateurs du Mutuellisme lyonnais. Canut, chef d'atelier républicain et saint-simonien, il crée en 1827 une Société de surveillance et d'indications mutuelles qui a pour but de redonner à l'ouvrier sa dignité.

²⁷ Bruno Benoît (2007).

²⁸ Lori Weintrob (2007).

²⁹ Voici le témoignage du mutuelliste Auguste Bleton en 1900 : *"Des sociétés de secours mutuels existent à Lyon depuis le commencement du siècle. Elles s'étaient essayées à la constitution de pensions de retraites, mais le résultat à atteindre était au-dessus de leurs forces. L'intervention des membres honoraires et, plus tard, de l'Etat, a permis quelque chose, trop peu, même encore à cette heure."*



Le mouvement coopératif lyonnais

L'origine de la coopération lyonnaise

On distingue parfois le Mutuellisme du mouvement coopératif ou Coopératisme, mais ces deux mouvements sont si proches par leurs préoccupations communes (mise en place de mécanismes de solidarité concrète pour limiter les effets négatifs sur les travailleurs et leurs familles du libéralisme économique...) que l'on peut considérer que le mouvement coopératif est une composante du Mutuellisme. Plus précisément, ce mouvement cherche à améliorer la condition ouvrière par la coopération en matière de consommation (conditions d'approvisionnement en nourriture), de production, ou dans d'autres domaines.

Lyon, avec sa proportion élevée de coopérateurs, occupe une place de premier plan dans l'histoire de la coopération, devant Paris, et se situe dans le temps avant Rochdale en Angleterre où l'on situe d'habitude l'origine de l'économie sociale. Justin Godart, coopérateur et historien de la coopération écrit : *"Mes recherches m'ont permis de remonter à l'origine de la coopération lyonnaise et j'ai trouvé des créations originales, des initiatives spontanées, tout un ensemble d'associations inspirées par les besoins locaux, qui vont nous montrer comment, bien avant l'Angleterre, Lyon eut ses coopératives de consommation, comment, quelques temps avant la fondation, par Buchez, en 1834, de la première association de production, les Lyonnais avaient fait de nombreux projets du même genre ; de quelle façon ils organisèrent, très ingénieusement et de bonne heure, le crédit mutuel."* (1900)

Les coopératives de consommation

La première coopérative française de consommation, le « Commerce véridique et social », est à l'initiative du Lyonnais Michel Derrion :

"Michel Derrion (1804-1850), rapporte Pierre-Alain Four, est né à Lyon dans une famille de fabricants soyeux assez aisée. Il est cependant très vite sensible aux doctrines saint-simoniennes, puis fouriéristes. Son parcours intellectuel le sensibilise donc à la condition ouvrière et, étant lyonnais, il se trouve quotidiennement confronté aux ouvriers de la soie. En 1835, il ouvre Montée de la Grande-Côte une épicerie « coopérative », et au cours des années qui suivent, 5 autres magasins sont ouverts sur les pentes et le plateau de la Croix-Rousse : épicerie, boulangerie, charcuterie, etc. Ce projet fait l'objet d'une souscription auprès des militants fouriéristes et mutuellistes, sans grand succès. Ce sont en fait les fonds propres de Derrion et les économies d'un maître tisseur du nom de Joseph Reynier qui permettent de lancer le projet. Derrion et Reynier ont aussi prévu que les bénéfices seraient partagés en part égales : une pour les souscripteurs qui ont apporté leurs capitaux, une pour les employés du magasin, une pour les consommateurs sous forme de ristourne annuelle, une pour un fonds social"³⁰.

Le principe de cette épicerie sociale est de limiter la dépendance des ouvriers aux commerçants. L'expérience de « Commerce véridique et social » ne durera que 3 ans (1835-1837), mais le flambeau sera repris en 1848 par la "Société des Travailleurs Unis". Cette épicerie mutuelliste est un organisation centrale dotée de succursales. Justin Godart la distingue d'un second modèle d'organisation coopérative, qui fonctionne sur le principe de l'essaimage : dans la Société des Travailleurs, la Société des Travailleurs économes, l'Association d'approvisionnement collectifs, la Société fraternelle des Castors, dès que le nombre de coopérateurs dépasse un certain chiffre, ils se séparent en deux groupes, l'un partant fonder ailleurs une nouvelle "ruche".

En 1867, selon Justin Godart, Lyon compte 24 sociétés coopératives de consommation, réunissant près de 3000 adhérents.

³⁰ Pierre-Alain Four (2008).



Le projet coopératif connaît une seconde phase à partir de la fin des années 1880, particulièrement à Nîmes, Marseille et Lyon, dans un contexte où le divorce est consommé entre les coopérateurs, qui sont des républicains réformistes comme les mutualistes en général, et les militants ouvriers dont la majorité se tourne vers le guedisme, doctrine qui est la version dominante du marxisme en France et vers le syndicalisme révolutionnaire (Le Capital de Marx est connu en France à partir de 1872). Pour autant, les coopératives de consommation ne s'inscrivent pas toute dans une même conception politique, sociale et économique. On a ainsi distingué des coopératives solidaristes, socialistes (ces deux branches fusionnant en 1908), chrétiennes et patronales.

Charles Gide (1847-1932), principal théoricien de la coopération, est un des grands acteurs du renouveau coopératif. Il est avant Léon Bourgeois et Emile Durkheim un théoricien de la solidarité et du socialisme coopératif qu'il oppose au socialisme collectiviste (le premier est volontaire là où le second est coercitif). Il donne au mouvement coopératif qui se réorganise au milieu des années 1880 une doctrine, le « coopératisme », qu'il expose au 2ème congrès coopératif de Lyon en 1886. Dans cette conférence, il reproche au collectivisme de prétendre remplacer la propriété individuelle par la propriété collective, alors que « *tous les instincts et toutes les énergies de notre peuple tendent vers l'acquisition de la propriété individuelle* ». Par ailleurs, il pense que par l'association libre des consommateurs et des ouvriers coopérateurs, le mode capitaliste de production et la poursuite des profits pourraient être peu à peu éliminés. La solidarité est le principe, l'association et la coopération les moyens.

Des valeurs expliquées par le milieu

Justin Godart est convaincu que l'essor particulièrement notable à Lyon des mouvements d'entraide et de coopération s'explique par le milieu. Il pointe trois caractéristiques, le commerce, le travail et le mysticisme.

L'activité commerciale en premier lieu a donné aux Lyonnais "*un caractère hardi dans la pensée, circonspect dans l'action*" et "*accueillant à toutes les nouveautés*". Le Lyonnais, ajoute-t-il, "*vit dans un milieu d'affaires et allie à l'esprit aventureux la pratique raisonnée et méthodique. Volontiers, le Lyonnais va aux théories extrêmes, mais comme il faut réussir, il se contente toujours d'atteindre au possible*". Cette lecture est fondée, mais ne peut être prise pour argent comptant : Justin Godard, radical, partisan de réformes sociales, s'oppose aux socialistes qui considèrent qu'il faut en passer par une révolution. A ses yeux, mutualité, syndicalisme, coopération sont les seuls procédés possibles d'émancipation du travailleur.

"*Lyon, carrefour, fut aussi centre de production*" ajoute-t-il, qui accorde une extrême importance au travail, aux tarifs, et connaît de nombreux conflits. Le travail est de fait une valeur centrale à Lyon³¹. Selon son interprétation, la coopération est apparue comme une solution plus ingénieuse et fructueuse que celle reposant sur l'emploi de la force : "*Pour ces travailleurs, le problème du pain quotidien se posa avec une douloureuse insistance, et il suscita des efforts violents ou ingénieux vers sa solution. La coopération fut parmi les seconds ; elle vint après les essais infructueux de la force*".

Le mysticisme lyonnais est aussi convoqué par Godart pour expliquer la naissance de la coopération à Lyon : "*Le mysticisme lyonnais servit la cause de la coopération et de tous les*

³¹ Au point que pour Auguste Bleton, dans son "Introduction à l'histoire du travail à Lyon pendant le XIXe siècle" (1900), "*Une histoire du travail serait la véritable histoire de l'humanité puisque la loi primordiale du travail régit la vie de tout homme et la marche de toute société*".

Plus particulièrement, selon lui, l'histoire du Mutualisme et des mouvements coopératifs à Lyon a pour "moteur" le souci des travailleurs d'obtenir une dignité dans leur travail. Il écrit : "*D'instinct, l'ouvrier lyonnais a toujours fait large part aux choses de la pensée et poursuivi, derrière sa tâche, un au-delà : c'est une partie de sa force. Il lui doit cette dignité qu'il a su montrer jusque dans les plus modestes conditions ; il s'en est inspiré dans ses revendications en faveur du travail*".



projets de réforme sociale. Il dirigea sa ferveur vers la recherche du bonheur présent, et les coopérateurs furent les adeptes d'un culte nouveau, celui de l'association fraternelle". Il cite Michelet à l'appui : "Nulle part plus que dans cette ville il n'y eut de rêveurs utopistes. Nulle part le coeur blessé, brisé, ne chercha plus inquiètement des solutions nouvelles aux problèmes des destinées humaines."

Des pratiques coopératives diversifiées

Les coopératives de production sont plus difficiles à faire fonctionner que les coopératives de consommation. Seuls certains métiers arrivent à s'organiser (tisseurs d'or, guimpiers, cordonniers, tailleurs d'habits...).

Les pratiques coopératives se manifestent aussi dans les loisirs : le dimanche, les canuts ont pris l'habitude de se réunir avec toute leur maisonnée, dans une maisonnette louée en banlieue, avec un cave à vin, des jeux de boules, etc. Ces "châteaux", au nombre d'une vingtaine dans les années 1860, sont des foyers de propagation des idées républicaines.

Lyon, épice centre du Mutualisme républicain

Du fait de sa tradition mutuelliste, Lyon devient l'épicentre français du Mutualisme. 58 sociétés de secours mutuel fondent en 1871 le « Comité général des présidents de sociétés de secours mutuels de Lyon ». Ce comité organisera à Lyon le premier congrès national de la Mutualité française en 1883, sous la présidence d'Auguste Bleton, un ancien ouvrier bijoutier devenu une personnalité de la mutualité lyonnaise, avec le soutien financier de la Ville de Lyon. Les 251 délégués (dont 105 de Lyon) du congrès débattent de thèmes tels que l'éducation professionnelle, les caisses d'épargne, la politique hospitalière, les retraites, le chômage.

La mutualité contribue à la vie sociale

La mutualité lyonnaise recouvre de très nombreuses professions, mais reste dominée par les artisans et ouvriers qualifiés : d'après le recensement de 1891, la moitié des administrateurs se déclarent artisans ou ouvriers, les professions libérales ne représentant que 5% des effectifs.

La mutualité contribue à la vie sociale et aux réseaux de sociabilité, à travers ses multiples composantes : « Avec ses quatorze loges de francs-maçons, ses cent cinquante associations républicaines, une centaine de syndicats et des cercles de charité catholique, les mutualistes lyonnais construisent une sociabilité urbaine très riche. » (Weintrob)

Les francs-maçons sont de fait très présents dans les réseaux mutuellistes et mutualistes. Des grandes figures de la franc-maçonnerie sont des acteurs de premier plan de la mutualité lyonnaise, tels le docteur Paul Cazeneuve et Philippe Krauss, députés et franc-maçons, ou Jules Dumond, président du Comité général et directeur de la Caisse d'Épargne. L'Union Compagnonique, dont la devise est « Unité, fraternité, solidarité. Soyez unis, soyez frères » est fondée le 14 juillet 1872, à l'issue de la réunion de deux sociétés de secours mutuels de compagnons dans une loge maçonnique du Rhône. L'Union Compagnonique convoquera deux ans plus tard le premier Congrès national des Compagnons, attirant des délégués de 21 villes. En 1900, 3000 membres sont inscrits à l'Union, qui dispose d'orphelinats, de lieux de formation, d'une caisse de retraite³².

La mutualité, ce sont des réseaux républicains d'éducation laïque, d'hygiène sociale, d'économie sociale, d'assurances, de soins et de prévention (lutte contre la tuberculose, assurances aux invalides, création de réseaux de médecins et pharmaciens). Jules Simmonet, comptable, est à ce titre un personnage emblématique de la mutualité lyonnaise : fondateur de l'Union mutualiste du Rhône (1902), il ouvre des pharmacies mutualistes (1902-1903), fonde en même temps la

³² Lori Weintrob (2007).



première Mutualité maternelle de Lyon pour faire baisser la mortalité infantile, préside le premier congrès national des Pharmacies mutualistes en 1905 qui se tient à Lyon.

Un Mutualisme lyonnais qui s'offre comme modèle

A travers la diversité de ses initiatives et sa volonté de s'étendre, le Mutualisme lyonnais sert de modèle à la politique nationale de protection qui se mettra ensuite en place. Lyon est le fer de lance de la Mutualité au cours de la Troisième République. La mutualité lyonnaise fait pression sur le législateur pour la mise en place d'une infrastructure de protection sociale, transmettant ses vœux au gouvernement. La mutualité collaborera d'ailleurs avec l'Etat à compter de la Troisième République en matière de législation sociale, de prévoyance sociale, de protection des travailleurs. En 1886, à la suite d'élections qui inaugurent une République pleinement républicaine, une direction de l'assistance publique est créée au sein du ministère de l'Intérieur. Une politique d'assistance publique de grande ampleur est mise en place, dont l'application est confiée aux communes. Cette politique n'est pas sans arrière pensée : Les Républicains veulent dessaisir l'Eglise de la bienfaisance et des hôpitaux. Même si différentes tendances existent dans la mutualité (catholiques sociaux et libéraux, socialistes, radicaux...), et qu'il existe des mutualistes antirépublicains³³, mutualité et républicanisme vont globalement de pair³⁴, les mutualistes étant des « piliers de la République » selon Lori Weintrob. Avec ses écoles et syndicats, la mutualité est un espace de formation aux valeurs civiques. Selon Bruno Benoît, « *les relais de la républicanisation de la mutualité sont assurés par les réseaux républicains d'action laïque et d'hygiène, mais aussi par un journal, Le Mutualiste lyonnais* ».

Une collaboration entre la mutualité et la municipalité lyonnaise

A partir de son élection comme maire de Lyon en 1905, Edouard Herriot encourage la collaboration entre la mutualité, forte de 80 000 adhérents à Lyon, et la Ville. « *La synergie entre mutualité et municipalité atteint alors son acmé* », estime Bruno Benoît, qui en prend pour preuve la participation des sociétés mutualistes à la fondation d'un Office municipal du travail et la construction pour la mutualité lyonnaise d'un palais de la Mutualité inauguré en 1914 par le président de la République Raymond Poincaré. Ce Palais symbolise selon Lori Weintrob « *la préférence républicaine donnée à l'initiative privée — unions, coopératives, associations, et sociétés de secours mutuels — dans la résolution des problèmes sociaux* ».

Pour conclure : Mutuellisme, Coopératisme, Solidarisme, une filiation établie

Des liens étroits qui tiennent aux idéaux, aux réalisations, aux hommes qui les portent, attachent ces mouvements les uns aux autres : celui des sociétés de secours mutuels, des structures coopératives, du Mutualisme qui traduit l'entrée en scène de l'Etat, et du Solidarisme qui parachève cette tendance en donnant à l'Etat un rôle central en matière de justice sociale et de garantie pour les travailleurs et leurs familles.

Il n'est donc pas étonnant que des grands acteurs de cette histoire relèvent de plusieurs de ces mouvements. C'est le cas de Charles Gides, penseur de la coopération et du Solidarisme, ou de Justin Godart, radical-socialiste, qui est un coopérateur de premier plan, avant d'être une figure du Solidarisme³⁵.

³³ Le **Crédit mutuel**, grande institution bancaire mutualiste d'inspiration leplaysienne de la fin du 19ème, est lyonnaise dans son lancement, fondée par l'avocat catholique Louis Durand (1859-1916). Monarchiste, nationaliste, il est fermement antirépublicain comme de nombreux catholiques engagés des années 1880. Il refuse le rapprochement de l'Eglise et de la République.

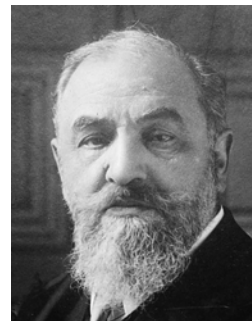
³⁴ Bernard Gibaud (sans date), « Le Mutualisme, ferment du Solidarisme républicain » : <http://www.upicardie.fr/labo/curapp/revues/root/26/gibaud.pdf>

³⁵ De 1903 à 1910, Justin Godart siège, à la demande de Charles Gide, au Conseil central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation. Jusqu'au milieu des années 20, il est fortement engagé dans le mouvement coopératif, moins ensuite sans doute par manque de temps. Il est un des fondateurs de la Coopérative de consommateurs de Vaise.



3. Le Solidarisme et Lyon

« Au devoir moral de charité qu'a formulé le christianisme, et à la notion déjà plus précise, mais encore abstraite et dépourvue de sanction, de la fraternité républicaine, la solidarité substitue une obligation quasi contractuelle, ayant, comme on dit en droit, une cause, et pouvant, par suite, être soumise à certaines sanctions : celle de la dette de l'homme envers les hommes, source et mesure du devoir rigoureux de la solidarité sociale » (Léon Bourgeois, *Solidarité*, 1896).



Léon Bourgeois. Wikimedia Commons
http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:Léon_Bourgeois.jpg

Ce n'est qu'à partir des années 1890 que le mot solidarisme commence à être utilisé dans des milieux politiques et intellectuels, que des ouvrages sur le Solidarisme sont publiés, et que le mot solidarité fait partir du vocabulaire des forces politiques républicaines et progressistes, donc des radicaux et socialistes.³⁶

La doctrine solidariste mise en forme dans les années 1890 dote le parti radical d'une véritable idéologie, et forme le socle d'un programme d'actions. Le Solidarisme est une théorie de la justice sociale, des droits et des devoirs des individus en société.

Son principal théoricien est un des leaders du parti radical français, Léon Bourgeois (1851-1925), qui publie en 1896 un recueil d'articles : *Solidarité*. L'ouvrage eut un très fort retentissement et s'impose comme le livre-manifeste de l'école solidariste.

Le Solidarisme trouve son inspiration dans le Mutuellisme et des courants de pensée en marge du socialisme. En particulier, il reçoit l'influence du socialiste chrétien français Pierre Leroux (1797-1871), issu du Saint-simonisme, qui entend « remplacer la charité du christianisme par la solidarité humaine ». Pour autant, cette influence semble faible par comparaison à celle exercée par la biologie³⁷.

Le Solidarisme rencontre l'adhésion de radicaux qui rejettent tant l'individualisme libéral que les socialismes inspirés du marxisme, le collectivisme et la primauté de l'Etat sur l'individu.

Les principes du Solidarisme

Le Solidarisme a pour point de départ la constatation qu'il ne suffit pas d'appliquer le « jeu naturel » des solidarités pour que la société soit juste ; il constate aussi le lien d'inter-dépendance qui relie tous les membres d'une société donnée. Le mot solidarité s'entend en effet, pour les théoriciens du Solidarisme, au sens d'interdépendance des parties du tout. Les hommes sont unis par des liens de dépendance réciproque. Cette solidarité "*se manifeste en toutes circonstances et de mille manières*", écrit Bourgeois dans son ouvrage *Solidarité*. "*Il y a solidarité dans le temps comme dans l'espace (...) et cette mutuelle action et réaction va croissant sans cesse avec le*

³⁶ Voir D'Hombres Emmanuel, "Le solidarisme : de la théorie scientifique au programme de gouvernement", *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2009.

³⁷ Les investigations d'E. d'Hombres indiquent qu'il n'y a pas vraiment de filiation entre la pensée sociale chrétienne, ou socialiste-chrétienne, et la doctrine solidariste de Léon Bourgeois. Même si Pierre Leroux est cité au début de l'ouvrage de Léon Bourgeois, il l'influence peu. Les solidaristes en revanche ne cessent de clamer leur dette envers les biologistes, qui les ont aidé à comprendre la question des interdépendances, et à l'appliquer aux sociétés.



progrès de la division du travail". Léon Bourgeois défend l'idée que, pour de multiples raisons (la première étant la division croissante du travail au sein des sociétés), la solidarité prend une importance croissante.

La dépendance mutuelle entre les hommes, en raison de l'obligation qui en résulte, est assimilée à une forme de dette de chacun envers tous.

Le cœur de la théorie solidariste est très clairement explicité par l'économiste Gaëtan Pirou :

« Le sentiment de justice ne sera satisfait que s'il y a équivalence entre ce que chacun de nous donne à la société et ce qu'il reçoit d'elle. Or, en fait, cette exigence de la justice n'est point toujours respectée. Il y a des individus qui reçoivent de la société infiniment plus qu'ils ne lui donnent, ce sont ceux qui profitent des accumulations matérielles et spirituelles réalisées par les générations antérieures, sous la forme du capital et de l'instruction. D'autres, à l'inverse, reçoivent de la société un salaire qui suffit tout juste à les faire vivre, eux et les leurs. Le solidarisme prétend qu'il existe à la charge des premiers une véritable dette sociale. Tant qu'ils ne l'ont pas acquittée, ils restent débiteurs de la société, et leurs biens sont grevés à son profit d'une véritable hypothèque. En droit strict, les bénéficiaires de la créance devraient être ceux qui ont apporté à la société ces biens matériels et spirituels, dont les privilégiés aujourd'hui profitent. Mais ils sont morts, donc hors d'état de faire valoir leur créance. La dette sociale s'acquittera d'une autre manière, au profit des déshérités actuels dont les privilégiés devront améliorer le sort, et des générations futures auxquelles ils devront transmettre intact et même accru l'héritage qu'ils ont reçu de leurs prédécesseurs. Ainsi sera respectée la solidarité-devoir dans l'espace et dans le temps. »³⁸

Il est donc possible de quitter l'état de dépendance en remboursant sa dette. Par conséquent, comme le note le philosophe Emmanuel d'Hombres³⁹, à qui nous reprenons l'exposé qui suit de la "mécanique solidariste", la dépendance entre les hommes prend une signification morale positive.

La relation de débiteur à créancier est assimilable, via la généralisation de la notion de "quasi-contrat" élaborée par Léon Bourgeois, à une relation de type juridique. Cette notion va permettre donc de transcrire des droits et devoirs, des dettes et créances, dans le champ du droit et des pratiques. Il définit le quasi-contrat comme un engagement entre deux parties ayant valeur juridique d'obligation contractuelle, mais qui se forme sans convention préalable. Le quasi-contrat forme le cadre régissant les relations entre les individus, et entre ceux-ci et l'État.

Léon Bourgeois écrit : *" Il y a, pour chaque homme vivant, dette envers tous les hommes vivants, à raison et dans la mesure des services à lui rendus par l'effort de tous, (...) et dette envers les générations suivantes, à raison des services rendus par les générations passées. Cet échange de service est la matière du quasi-contrat d'association qui lie tous les hommes, et c'est l'équitable évaluation des services échangés, c'est-à-dire l'équitable répartition des profits et des charges, de l'actif et du passif social qui est l'objet légitime de la loi sociale. (...) Il s'agit ici d'un quasi-contrat général qui résulte entre les hommes du fait naturel, nécessaire, de leur existence en société et qui a pour objet de régler, non les rapports privés entre chacun et chacun, mais les rapports communs entre chacun et tous, à raison du louage permanent de services et d'utilités que représente l'outillage commun de l'humanité."* (Solidarité, Bourgeois)

On mesure la fécondité de cette approche dont les échos résonnent aujourd'hui dans les déclarations sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures (déclaration de l'Unesco du 12 novembre 1997), ou dans la réflexion sur les biens communs de l'humanité.

³⁸ Gaëtan Pirou (1925), *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, Armand Colin.

³⁹ D'Hombres Emmanuel, "Le solidarisme : de la théorie scientifique au programme de gouvernement", *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2009.



Influence et réalisations

La doctrine solidariste donne lieu à un programme très concret d'action publique, reposant sur l'action de l'Etat. Il est exposé par Gaëtan Pirou : « *L'impôt deviendra progressif parce que les individus tirent de l'outillage social un profit qui croît progressivement avec l'augmentation de leur fortune, et que les lourds prélèvements sur les gros capitaux et revenus seront le moyen d'obliger les privilégiés à acquitter leur dette sociale. L'enseignement sera gratuit à tous les degrés, parce que le trésor intellectuel et moral de l'humanité doit être commun à tous, accessible à tous. Enfin, un réseau de lois d'assurance sociale et de protection ouvrière permettra aux déshérités de se garantir contre les risques et d'obtenir des conditions de travail et de rémunération suffisantes. L'équivalence sera ainsi approximativement rétablie entre ce qu'ils donnent à la société et ce qu'ils reçoivent d'elle* ».

On voit que les solidaristes, confrontés au problème du "comment payer sa dette sociale ?" vont privilégier deux types de solutions⁴⁰ :

- celles de la progressivité de l'impôt en fonction du revenu et du patrimoine. La loi du 25 février 1901 introduit le premier impôt progressif en France avec la progressivité dans la législation sur l'héritage ; l'impôt progressif sur le revenu est institué en France par la loi du 15 juillet 1914 ;
- celle des charges prélevées à la source sur les revenus salariaux, ce que l'on appelle les cotisations sociales.

Pour répondre au problème du "comment recouvrer sa créance sociale", les solutions mises en oeuvre sont également de deux ordres :

- d'une part l'accès gratuit ou à moindre coût pour les plus pauvres à des services de base comme l'éducation, la santé, la justice, le logement ;
- d'autre part la mise en place de revenus de remplacement aux revenus du travail, quand l'individu, pour des raisons de maladie, handicap, chômage ou vieillesse ne peut plus exercer un emploi (donc les pensions de retraites, allocations chômage, accidents du travail, maladie).

Les principales lois sur l'assurance et l'assistance sont celles sur les accidents du travail pour les salariés de l'industrie d'avril 1898, de juin 1904 et juillet 1905 sur l'assistance publique pour les vieillards, infirmes et incurables ; le 5 avril 1910 une loi crée le premier système interprofessionnel de retraite au bénéfice des salariés des secteurs industriels et agricoles (un Français sur quatre en âge de toucher cette pension la touchera effectivement avant 1914). L'entre-deux guerres marquera l'extension à l'ensemble des salariés d'une protection sociale mutualisée avec la généralisation d'assurances sociales obligatoires, à la base de notre système de Sécurité sociale : les lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930 créent ainsi au bénéfice des salariés de l'industrie et du commerce le premier système complet et obligatoire d'assurances sociales (couverture des risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès). L'institution de ce premier système national de protection sociale couvrant les principaux risques marquera la victoire de l'assurance sociale obligatoire (on comptera 7 millions de cotisants dans les années 30).

On voit que l'application du Solidarisme se fonde sur les mécanismes de l'assurance sociale obligatoire, qui permet de répartir les risques sociaux en les mutualisant (susitant au passage du lien social), en rendant les citoyens prévoyants et solidaires. L'application de la technique

⁴⁰ Nous reprenons ces distinctions à Emmanuel d'Hombres.



assurantielle, par le principe de la dette préalable, se donne le moyen de traiter les problèmes sociaux comme des faits appelant réparation et non comme le fruit d'injustices originelles appelant la refonte globale de la société. On voit aussi comment cette doctrine s'inscrit dans la filiation des sociétés de secours mutuel d'un siècle auparavant.

Si l'on ajoute la législation du travail qui vient justement encadrer les conditions du travail (durée légale du travail, salaire minimum...), on a ici les principaux leviers des politiques sociales françaises et des sociétés développées.

L'influence des idées solidaristes sur ces réformes a été démontrée par des historiens qui relèvent la prégnance des thèmes solidaristes dans les exposés des motifs figurant dans les rapports, projets et propositions de lois des années 1890 jusqu'aux années 1930⁴¹.

L'application pratique du Solidarisme se fait d'autant mieux que les radicaux s'installent durablement au pouvoir à partir de 1900-1902. La doctrine solidariste s'impose au sommet de l'Etat et donne une légitimité nouvelle à son intervention dans le champ social. Sa réalisation est aussi une synthèse entre un interventionnisme d'Etat et un libéralisme social soucieux de favoriser le développement des initiatives privées. Le Solidarisme prend ses distance tant avec les socialismes qui prônent le collectivisme, qu'avec l'individualisme libéral en reconnaissant à la collectivité le droit de sanctionner celui qui refuserait de se soumettre à ses obligations sociales.

Le Solidarisme a aussi des répercussions en matière de mécanismes internationaux de régulation du travail, de santé publique, et en faveur de la paix (Léon Bourgeois contribuera par exemple à la mise en place de la Société des Nations en 1920).

Emmanuel d'Hombres reprend à Célestin Bouglé l'idée que toutes ces mesures se révèlent des instruments efficaces de lutte contre l'insécurité sociale des travailleurs, jusque-là chronique, notamment à travers la technique de l'assurance obligatoire. Du coup, le Solidarisme est plus un "garantisme", qui garantit à tous le minimum des conditions nécessaires à la vie humaine, qu'un égalitarisme : "qu'on le regrette ou non, résume E. d'Hombres, *les institutions caractéristiques de nos modernes démocraties sociales ont plus eu pour effet d'augmenter la sécurité sociale des travailleurs et de leurs familles que de diminuer substantiellement les inégalités entre les hommes.*" Cela nuance un brin le bilan très positif du Solidarisme.

Le Solidarisme et Lyon

Une pensée solidariste lyonnaise autour de la Faculté de droit

La pensée solidariste lyonnaise est particulièrement forte dans la faculté d'Etat de Lyon, où des juristes, républicains, en particulier Paul Pic et Justin Godart, sont très agissants.

Créée en 1875 pour contrer la faculté catholique, elle est immédiatement intéressée à l'étude de la réalité sociale, et de ce fait aux sciences sociales, et particulièrement à l'économie sociale, dont l'objet est de perfectionner les mécanismes du salaire, d'augmenter le bien-être des ouvriers par la prévoyance, le secours mutuel, la coopération, l'action morale, l'éducation, l'hygiène.

Une revue solidariste : *Questions pratiques* de Paul Pic et Justin Godart

Dans cette mouvance, Paul Pic et Justin Godart fondent en 1900 la revue *Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale*.

Cette revue lyonnaise, solidariste et interventionniste, qui va exister jusqu'en 1950 avec des interruptions et transformations, est centrée sur deux objets : premièrement la réglementation du

⁴¹ Emmanuel d'Hombres cite Marcel Ruby (1971), *Le solidarisme*, Paris : Gedalge, et Roger Bloc (1968), *Histoire du parti radical-socialiste*, Paris : LGDJ.



travail, législation dont l'objectif, selon Paul Pic, est d'"assurer le maintien de l'ordre par la justice sociale", et de mettre fin aux luttes sociales "par une législation tutélaire et protectrice du faible. Elle concerne donc les syndicats professionnels, les juridictions professionnelles et arbitrales, les assurances ouvrières, l'hygiène des ateliers, les projets de lois dans ces domaines, etc. Les questions d'économie sociale forment son second objet d'intérêt : Paul Pic définit l'économie sociale comme *"l'ensemble des moyens pratiques mis en oeuvre pour réaliser les théories économiques tendant au bien-être, à l'élévation du plus grand nombre"* ⁴².

Pic et Godart veulent porter la question morale au coeur des relations de travail. *"Leur projet s'inscrit parfaitement dans le contexte d'une Troisième République réformatrice dont la philosophie dominante n'est nulle autre que le solidarisme qui innervait les Questions pratiques"*, explique Nader Hakim. *"Il s'agit alors de construire une législation ouvrière en dehors et contre un droit civil jugé individualiste et bourgeois, de constituer celle-ci en une discipline autonome nécessitant, pour le moins, une révision du Code civil et, donc, la réalisation d'une législation spécifique et dérogatoire permettant de résoudre une "question ouvrière" devenue essentielle"*. Selon le chercheur, *"la ligne éditoriale de la revue correspond ainsi presque trait pour trait aux aspects sociaux du rapport d'Edouard Herriot adopté au congrès radical de Nancy en octobre 1907"*.

L'intérêt de Pic et Godart pour les questions juridiques et économiques à l'échelle locale les amène à créer l'Office social de renseignements et d'études de Lyon (1901), structure qui vient en complément de la revue. Pic et Godart en partagent la direction. Ils rappellent qu'une *"connaissance exacte des conditions de la vie des travailleurs, des salaires nominaux et réels, etc., en un mot du mouvement économique et ouvrier d'une région ne peut être acquise que par une spécialisation locale, que par l'étude constante et la notation minutieuse du milieu et des faits"*.⁴³ La revue comme l'Office social s'inscrivent dans la tradition d'études et enquêtes de terrain initiée par Le Play. L'Office, dont l'activité est centrée sur l'enseignement social populaire, devient en 1906 le "Collège libre lyonnais des sciences sociales".

Une préoccupation pour la question sociale qui rassemble différentes sensibilités

La revue et l'Office social bénéficient du soutien des milieux réformistes lyonnais. La revue est très liée à la Faculté de droit de Lyon (pas moins de 15 enseignants contribuent à la revue !). On y trouve Charles Brouilhet (1870-1955), professeur de droit, membre du socialisme juridique (distinct du socialisme révolutionnaire), Emmanuel Lévy, socialiste humaniste et rationaliste, affilié aussi au socialisme juridique, qui est adjoint d'Herriot. Tous les deux participent à une pensée à la jonction du droit, de la sociologie et de l'économie caractéristique de la Faculté de droit avant la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs contributeurs de la revue réaliseront des carrières politiques : c'est le cas du radical-socialiste Emile Bender, et d'Etienne Antonelli (1879-1971), qui est une figure importante du mouvement de la démocratie sociale fondé en 1906 auprès d'Herriot et d'Aristide Briand⁴⁴.

Malgré les antagonismes qui opposent les radicaux aux catholiques sociaux, désireux de placer les oeuvres sociales sur le terrain confessionnel, des membres du mouvement leplaysien lyonnais participent à la revue (G. Blondel, C. Gide...). Lyon a été en effet "une terre de mission pour les disciples de Le Play", selon la formule de Frédéric Audren, à partir des années 1880, dans le cadre

⁴² Cité par Hakim Nader (2007), "Une revue lyonnaise au coeur de la réflexion collective sur le droit social : les Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale", in Deroussin David, *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la IIIème République – La faculté de droit de Lyon*.

⁴³ Cité par Audren Frédéric (2007), "Comment la science sociale vient aux juristes ? Les professeurs de droit lyonnais et les Traditions de la science sociale (1875-1935)", in Deroussin David, *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la IIIème République – La faculté de droit de Lyon*.

⁴⁴ Professeur de droit à la faculté de Lyon, auteur du manifeste "La démocratie sociale devant les idées présentes" (1910) qui présente un programme économique et social, la vision d'E. Antonelli manifeste une influence proudhonienne en matière de décentralisation, réformes, modification du droit. Il a une activité parlementaire importante en faveur des assurances sociales.



de la Faculté libre (catholique) de droit. Frédéric Le Play est l'initiateur en France des études monographiques pour étudier les questions sociales, la vie domestique et la condition morale des familles, avec pour objectif central d'en faire le point d'appui à des réformes. Ce catholique a posé les règles en 1872 des Unions de la paix sociale (UPS), en prenant pour modèle les familles, qu'il considère comme des espaces de pacification pour le voisinage. Les UPS connaissent un fort essor à Lyon. Elles font la promotion de l'enseignement social, délivrent des conférences où les questions économiques ou techniques sont toujours abordées en tenant compte des aspects moraux et sociaux. *"Engagés dans la science sociale leplaysienne, des juristes lyonnais s'efforcent, par la "méthode d'observation, par la rigueur de ses procédés et la prudence de ses déductions" (selon les termes du programme d'action des Unions), de poser les bases d'un "accord entre les hommes de bonne foi sur les conditions indispensables à la stabilité de la famille, à la paix des ateliers et à la prospérité des peuples". Capitale industrielle et bastion du catholicisme, la ville de Lyon ne pouvait pas ne pas s'intéresser au programme de l'Ecole de la paix sociale."*

Participent à la revue des parlementaires comme Laurent Bonnevey, à la fois catholique pratiquant et républicain libéral. Tous ont en commun leurs préoccupations sociales, et leur soucis de réalisations concrètes. D'ailleurs, sur le plan de l'action politique, ils nouent parfois des alliances.

Laurent Bonnevey, une droite républicaine et sociale

On peut essayer de le comprendre ces liens, et la manière dont la volonté de progresser sur les questions sociales amène à dépasser les frontières partisans, en rappelant la vie de Laurent Bonnevey (1870-1957)⁴⁵. Bonnevey, qui appartenait à la droite républicaine, entre en contact dans les années 1890 avec la Société populaire d'économie sociale, où il fait des conférences sur les retraites et l'assurance-vie mutuelles, la mutualité scolaire, entreprend en 1895 une étude sur "la condition des femmes pauvres de la ville de Lyon, veuves ou abandonnées, ayant des enfants en bas-âge et travaillant à domicile". Impliqué dans le Mutualisme, il sera président d'une société de secours mutuel. Député du Rhône (1902-24, 1928-41, 44-45), sénateur du Rhône (1924-28), il aura toute sa vie de constantes préoccupations sociales. Il est proche des radicaux, dit qu'avec Herriot, *"nous sommes d'accord sur tout l'essentiel"*, s'oppose aux socialistes, et fait des alliances avec les républicains catholiques et progressistes.

Il répond ainsi à un quotidien qui le qualifie de socialiste chrétien : *"Je suis simplement un républicain, c'est-à-dire un démocrate et un libéral....Je vote et je voterai toutes les réformes qui pourront améliorer la situation des travailleurs des campagnes et des villes, tout ce qui contribuera à faciliter l'accession à la propriété privée au plus grand nombre"*.

Il plaide en faveur de l'assurance chômage en 1905, intervient sur les projets de loi en faveur des ouvriers, des bas salaires, défend en 1909 un projet d'impôt sur le revenu, promeut la mutualité, l'assistance aux vieillards et enfants, l'assistance médicale gratuite, se bat pour le développement des organismes d'assistance et de prévoyance sociale. Rapporteur de la loi du 23 décembre 1912 sur les Habitations à Bon Marché, il infléchit la loi pour que l'organisme ne soit pas soumis à l'ingérence du pouvoir central.

En 1934, il prend au radical, qui le détenaient depuis 1901, le fauteuil de président du Conseil général du Rhône, et occupe cette fonction jusqu'à sa mort en 1957. Cet esprit libéral et social va ensuite se perpétuer au département avec Benoît Carteron.

Faire l'économie d'une révolution

Les promoteurs de la revue s'inscrivent contre l'individualisme libéral du Code civil, contre une économie politique libérale qui occulte maints problèmes sociaux, et contre le syndicalisme et le socialisme révolutionnaires.

Rappelons que le radicalisme, contrairement au socialisme, ne cherche pas à mettre en cause la propriété privée au profit d'une socialisation des moyens de production. Paul Pic souligne ainsi que

⁴⁵ Voir Marc Du Pouget, "Laurent Bonnevey, un notable libéral et social", in "Cent ans...".



les doctrines de solidarité du radicalisme induisent une "*atténuation des inégalités*", qui "se concilie avec le maintien de l'ordre social actuel et le respect de la propriété individuelle" (*Traité élémentaire de Législation industrielle*).

Dès 1900, face à la tendance à aller vers un syndicalisme révolutionnaire, Justin Godart écrivait de son côté : Pour eux, "*chaque fois qu'une grève éclate, les orateurs accourent l'attiser, non parce qu'elle est légitime, mais parce qu'elle est la lutte, et ils en dénaturent le sens et la portée, qui doit être le triomphe du droit et l'exercice d'un mode de prestation normal. Présenter la grève comme un différend passager et non une phase locale de la lutte des classes, en étudier les causes (...) faire entendre la voix de la raison, de la justice, et non de la passion et de la politique, voilà le rôle d'une organisation comme celle que nous voulons fonder*".

Cela indique très clairement que les solidaristes veulent contribuer à résoudre pacifiquement la "question ouvrière". Ainsi, Godart a toujours préféré la réforme à la révolution, le compromis au conflit. A la fois expert et militant dans le domaine social, il a la volonté d'agir par la loi. Quant à Paul Pic, il écrit noir sur blanc dès l'introduction de son *Traité élémentaire de Législation industrielle* que les réformes solidaristes sont "*le moyen de faire l'économie d'une révolution*".

Après les grèves de 1920, la pensée solidariste et coopérative qui anime les contributeurs de la revue se trouve en porte à faux devant la montée des antagonismes sociaux, et trouve plus difficilement sa place dans son environnement social et politique. La revue s'oppose aux options révolutionnaires croissantes de la Confédération générale du travail. Paul Pic ne cesse de dénoncer les risques de dictature du prolétariat, les dangers liés à la grève générale, arme révolutionnaire des syndicalistes, et défend l'idée que les syndicats doivent être des acteurs de pacification sociale et non d'action politique.

Paul Pic, un solidariste qui entend agir par le droit

Paul Pic (1862-43) est solidariste. Denis Bayon et Ludovic Frobert le qualifient de "*réformiste optimiste fortement enraciné dans le solidarisme qui donne corps à ses prises de positions progressistes sur les assurances sociales, sur les conventions collectives, sur le contrat de travail, avant 1914.*" (...) "*L'oeuvre de Pic, ses recherches en matière de législation et relations industrielles se présente alors explicitement comme l'application à ce champ nouveau des enseignements de l'école solidariste*"⁴⁶. Son *Traité* s'ouvre avec une phrase de Léon Bourgeois en épigraphe postulant la "*solidarité naturelle*" qui nous fait naître "*débiteurs les uns des autres*".

Il est de ceux qui constituent la législation industrielle (ce que l'on appellera ensuite le droit social) en discipline scientifique, et militent en faveur d'une législation sociale internationale (il participera notamment à la création de l'Association internationale pour la protection légale du travail).

Il affiche des options radicales lors des élections municipales de 1901 et 1905, siège au conseil municipal de Lyon de 1905 à 1908, est administrateur aux Hospices Civils de Lyon, participe à la création et à la gestion des HBM de l'agglomération. Pic a des responsabilités dans plusieurs réseaux réformistes. Il est ainsi vice président de la section française de l'Association Internationale pour la Protection Légale des Travailleurs.

Il fait découler du Solidarisme trois propositions :

*"Une dévalorisation de la morale belliqueuse, commune à la concurrence libérale et à la lutte de classe marxiste ;
l'accent mis sur l'association libre ; la solidarité sociale procède prioritairement de l'action collective, de négociations et de transactions entre groupes sociaux de plus en plus pénétrés de l'idée d'interdépendance ;*

⁴⁶ Bayon Denis, Frobert Ludovic (2000), "Paul Pic", *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, sous la direction de Frobert Ludovic, Tiran André, Potier Jean-Pierre (dir.), Lyon : Institut des sciences de l'homme.



*la conscience sociale étant insuffisamment développée, une action de l'Etat s'avère indispensable afin d'activer l'évolution vers une société solidaire.*⁴⁷

Dans ses travaux, il produit analyses et propositions de lois en faveur des institutions ouvrières, syndicats, coopératives, conventions collectives naissantes, assurances sociales, s'engage fortement en faveur des retraites ouvrières obligatoires, et des assurances sociales en général.

Il s'oppose aux libéraux : dans son Traité, il écrit "*les libéraux répètent que l'assurance obligatoire est une prime à l'imprévoyance et une atteinte à la liberté or l'imprévoyance est une conséquence de la misère et l'assurance y remédie (...). L'assurance augmente la liberté (...) sauvegardant au travailleur sa dignité d'homme libre et de citoyen.*"

Justin Godart, une figure exemplaire du Solidarisme

Justin Godart (1871-1956) constitue la figure la plus exemplaire du Solidarisme lyonnais dans ses différents aspects. Élève de Paul Pic (1871), il soutient une thèse de Droit sur "L'ouvrier en soie". Pic et Godart sont tous deux liés à Edouard Herriot et enseignent à l'École de la Martinière, dirigée par un collaborateur de leur revue (Emile Cohendy).

Godart, d'abord militant libre-penseur et rationaliste, est fortement influencé par la doctrine solidariste, et s'implique dans le mouvement coopératif. Avocat, radical-socialiste, il tiendra un rôle dans les politiques lyonnaises (adjoint au maire de Lyon Augagneur en 1904, député de Lyon de 1906 à 1926 puis sénateur du Rhône de 1926 à 1940, brièvement maire de Lyon en 1944-45).

Il contribue à l'évolution des législations nationales en matière de santé publique et de travail, en tant que ministre du Travail, de l'hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale de son collègue Edouard Herriot (1924-25) puis ministre de la Santé (1932). Il fonde un parti de la santé publique qui échoue en 1932, s'implique pour la lutte sociale contre le cancer par le diagnostic précoce, pour le soutien aux malades hospitalisés. Il fonde la ligue franco-anglo-américaine contre le cancer à la fin de la guerre, crée un Office national d'hygiène sociale pour coordonner les efforts entre institutions privées et publiques...). En matière de droit du travail, il participe à l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs qui devient l'Organisation internationale du travail et représente la France au Bureau International du Travail de 1920 à 1950.



Le portrait de Justin Godart, le diplôme et la médaille des Justes à titre posthume
<http://pagesperso-orange.fr/d-d.natanson/justin-godart.htm>

La diplomatie humanitaire est chez Godart une modalité de la mise en oeuvre de la philosophie de la solidarité de Léon Bourgeois.

A l'occasion d'un ouvrage qui a mis en exergue les multiples facettes du personnage⁴⁸, il est apparu que le fil rouge de sa vie est la défense des travailleurs et des plus vulnérables d'entre eux, des petits, humbles et faibles, enfants, étrangers, blessés de guerre de 14-18, peuples opprimés (Albanais, Arméniens, Juifs, Vietnamiens...), réfugiés, immigrants...

Grand résistant, déclaré "juste" à titre posthume pour avoir sauvé des Juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale, il a par ailleurs été un des bâtisseurs de l'identité lyonnaise à travers son intérêt pour les « lyonnaiseries », le parler lyonnais et Guignol.

⁴⁷ Bayon Denis, Frobert Ludovic (2000).

⁴⁸ Wieviorka Annette (dir.) (2004), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris : CNRS Editions.



Pour conclure : la politique d'Edouard Herriot est-elle solidariste ?

« Il est évident que la politique de socialisme municipal, mise en place par la municipalité Augagneur à Lyon au début du XXe siècle, poursuivie et enrichie par Édouard Herriot et ses successeurs, s'inscrit dans la tradition du solidarisme de Léon Bourgeois. Construire des logements décents, développer les possibilités de scolarisation des jeunes, élargir l'offre culturelle pour tous, lutter contre toutes les discriminations, sont autant de traductions concrètes du solidarisme. »⁴⁹

La doctrine solidariste, étant partie prenante de l'idéologie radicale, est effectivement partagée par de nombreuses personnalités politiques lyonnaises, à commencer par Edouard Herriot, qui affiche des conceptions libérales, mais est partisan d'une intervention de l'Etat pour réaliser des réformes. Pour autant, il resterait à creuser le lien entre la doctrine solidariste et la politique municipale d'Edouard Herriot. La politique volontariste qu'il a engagé contre l'habitat insalubre par exemple découle-t-elle de son adhésion au Solidarisme, de ses convictions hygiénistes, de son progressisme...? Bien des points restent à éclaircir !

⁴⁹ Bruno Benoît (2006), « Le solidarisme. Entre libéralisme et socialisme », synthèse réalisée pour la Direction de la prospective du Grand Lyon.



4. Les mouvements issus du Catholicisme social : la Chronique sociale et le Personalisme

Le Catholicisme social est la prise en compte par l'Église catholique des conséquences sociales de la révolution industrielle. Ce courant trouve son origine après 1870 dans les Cercles catholiques d'ouvriers à Paris soutenus par deux officiers français, le Marquis de la Tour du Pin et le Comte Albert de Mun⁵⁰. Lyon va s'affirmer rapidement, à côté de Paris et Lille, comme l'épicentre français du Catholicisme social, à travers le mouvement de la Chronique sociale. Des multiples ramifications du Catholicisme social naîtra à Lyon, une trentaine d'années plus tard, une école du Personalisme, sans doute la seule école philosophique française qui ait jamais existée hors de Paris.⁵¹ Deux philosophes lyonnais en sont des figures importantes, Joseph Vialatoux (1880-1970) et Jean Lacroix (1900-1986). Cette lignée s'incarnera aussi dans le mouvement Economie et Humanisme fondée par le père Louis-Joseph Leuret (1941) et dans des institutions comme Handicap International (1982), Habitat et Humanisme (1985) dont le fondateur, Bernard Devert, est le seul promoteur français à se réclamer de la pensée sociale de Jean-Paul II, l'OIP - Observatoire International des Prisons (1990), ou un événement comme « Dialogues en Humanité » (2003).

Le Catholicisme social à Lyon

L'encyclique Rerum Novarum (1891) fait s'épanouir le Catholicisme social à Lyon

L'Église ne peut, à la fin du 19^{ème} siècle, étendre sa place dans la société sans préciser droits et devoirs des individus dans la vie économique et sociale et sans définir sa position face à la question ouvrière. L'encyclique Rerum Novarum (Des choses nouvelles) publiée en 1891 par le Pape Léon XIII vient compléter ce manque. C'est le texte fondateur de la doctrine sociale de l'Église et le premier document d'un Pape sur la question sociale. Il donne au mouvement social chrétien des orientations générales. A partir du Rerum Novarum, l'Église reconnaît le rôle d'intervention de l'Etat sur les questions économiques et sociales par l'élaboration de lois et l'arbitrage de conflits, donc que la charité ne suffit plus ; elle affirme que l'abolition des corporations a été une des principales causes de "la misère imméritée des travailleurs" et reconnaît la légitimité des associations ouvrières.

L'encyclique a été rapidement critiquée par les socialistes qui y voient la volonté de l'Église de récupérer son emprise sur la classe ouvrière. En revanche, elle va, à Lyon comme ailleurs, conforter les initiatives sociales en donnant raison aux catholiques sociaux contre les autres composantes du catholicisme⁵², libérant leurs énergies, permettant l'apparition d'un nouveau militantisme catholique et la création d'associations qui s'efforcent d'établir un ordre social équitable et solidaire (par exemple l'Union des associations ouvrières catholiques en matière d'éducation humaine et chrétienne des enfants des milieux populaires). Le ralliement de l'Église va contribuer à faire évoluer les catholiques qui vont progressivement abandonner leur fondement anti-républicain, et davantage se soucier des questions sociales et populaires ; bref, l'encyclique favorise le passage d'un catholicisme intransigeant à un catholicisme social.

⁵⁰ Un « Conseil des Études » fut créé, avec mission de rechercher, en s'inspirant des principes catholiques, la solution des questions ouvrières et sociales. Le conseil émit des avis qui furent réunis en volume. Ce fut la première ébauche de la doctrine sociale catholique. En janvier 1876 était fondée la revue *L'Association catholique*, destinée à propager et à défendre les idées sociales de l'Oeuvre des Cercles.

⁵¹ Dans la dernière décade du XIX^e siècle, quelques abbés entreprirent de rapprocher l'Église et le Peuple. Deux d'entre eux surtout se livrèrent à une propagande intense, les abbés Garnier et Naudet. Ces catholiques démocrates se heurtèrent à l'opposition des catholiques libéraux, mais aussi des catholiques sociaux qui les jugèrent animés d'un esprit égalitaire excessif. Un décret du Saint-Office (13 février 1908) condamna les principaux journaux des abbés démocrates, *la Justice sociale* et *la Vie catholique*. Quelques mois plus tard disparaissaient également la *Démocratie chrétienne* de Lille et la revue lyonnaise *Demain*.

⁵² Deux écoles étaient jusque-là en présence : l'école de Liège, à tendance interventionniste et corporative, et l'école d'Angers, favorable au patronage facultatif et au libéralisme économique. L'encyclique donne raison à la première (Pirou).



Les composantes du Catholicisme lyonnais au tournant du 20ème siècle

A Lyon, la politique de ralliement de l'Eglise à la constitution républicaine désarçonne les milieux catholiques et les Oeuvres, à majorité monarchiste.

Quand paraît *Rerum Novarum*, les oeuvres sociales catholiques sont puissantes, à travers la diversité de leurs composantes, après presque un siècle d'essor, poussées par Lamennais et le cardinal Bonald : la Congrégation des Messieurs de Lyon, fondée en 1802 ; la Propagation de la Foi lancée en 1822 sur des idées des Missions étrangères et de Pauline Jaricot ; la Société Saint-Vincent de Paul fondée par Frédéric Ozanam. Des notables lyonnais contribuent à ces oeuvres auxquelles on doit de multiples réalisations dans le domaine social, comme la construction de logements pour les ouvriers.

Deux groupes de notables laïcs dominent la scène lyonnaise tout en s'opposant : la bourgeoisie royaliste contre-révolutionnaire, et une bourgeoisie d'affaire libérale en économie et autoritaire et conservatrice sur les plans politiques et religieux. Ces groupes contrôlent la Faculté catholique de droit et des oeuvres comme la Congrégation des Messieurs. Dans les deux cas, ils sont traditionalistes, appuyés sur des valeurs d'ordre, d'autorité, de soumission au monde bourgeois⁵³. Face à eux, on trouve des catholiques libéraux, républicains, comme les grands industriels Gillet et Isaac, de grands financiers (Aynard), ou une institution comme la Chambre de commerce. Ils appartiennent à un catholicisme qui entend réconcilier l'Eglise et le monde moderne, tout en contribuant à la transformation de ce monde.

La Chronique sociale

Le mouvement catholique social lyonnais, constitué de jeunes militants, est mené à Lyon par Marius Gonin (1873-1937), "gone" de 20 ans issu du milieu ouvrier, catholique fervent, et Victor Berne, riche bourgeois qui a décidé de consacrer sa vie aux questions sociales. L'année de parution de l'encyclique, ils fondent un supplément hebdomadaire lyonnais au quotidien *La Croix de Paris* (journal populaire lancé en 1883 par des assomptionnistes), qui s'appelle logiquement *La Croix de Lyon*. Victor Berne en est rédacteur en chef et Marius Gonin secrétaire.

Mais leur grand-oeuvre vient après. Ils créent dans le Sud-Est de la France des comités de diffusion, dont l'organe de liaison est une revue, lancée en 1892, *La Chronique des comités du Sud-Est*. Cette revue, rapidement indépendante de *La Croix*, prendra ensuite pour nom *La Chronique sociale* (1909), désignant en même temps un mouvement qui va engendrer une pléiade d'institutions⁵⁴. La Chronique sociale est une institution considérable en croissance continue, avec ses milliers d'abonnés, son réseau d'adhérents dans tout le Sud-Est de la France, un Secrétariat qui est à la fois maison d'édition et initiateur de multiples activités. Selon Pierre Castel, "*cet organisme fut, pendant près d'un siècle, un des centres les plus actifs en France de réflexion chrétienne sur les problèmes sociaux, dans la ligne de l'encyclique Rerum Novarum.*"

Marius Gonin en est la figure de proue, et donne un esprit commun aux activités qui en découlent. Après sa mort en 1937, Joseph Folliet poursuivra son action jusqu'à sa propre mort en 1972. La Chronique ne survivra pas à la mort de Folliet.

Vers 1900, rappelle Christian Ponson⁵⁵, ce mouvement est largement en osmose avec les courants catholiques traditionnels, patriotiques, antiparlementaires, même si il a une intention sociale. Le mouvement de la Chronique adhère à une conception intégrale du catholicisme, fidèle à la ligne

⁵³ Sur ces antagonismes, voir Comte Bernard (1991), "Intellectuels et militants : un catholicisme social lyonnais ?", In Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes.

⁵⁴ Voir Comte Bernard (1991), "Intellectuels et militants : un catholicisme social lyonnais ?", In Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes.

⁵⁵ Ponson Christian (1979), *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale, 1892-1914*, PUL.



romaine. Il reste dans la lignée de Rome et se montre critique envers les courants catholiques les plus égalitaristes⁵⁶.

Ce groupe monte, de concert avec le milieu lillois des Facultés catholiques, qui est avec Lyon et Paris le pôle le plus dynamique du Catholicisme social français, la première Semaine sociale (la direction des Semaines sera ensuite collégiale Lyon, Lille, Paris). La Semaine sociale est une université itinérante qui réunit chaque année dans une ville de France 2 000 à 3 000 auditeurs dans des cours, leçons et conférences, le tout en présence d'évêques, pour réfléchir sur un thème social à la lumière de la doctrine de l'Eglise (dialogue patrons-salariés, famille, natalité, rôle de la femme, etc.). La première se réunit à Lyon en août 1904.

Le mouvement appuie aussi les premiers syndicats chrétiens qui vont constituer la CFTC en 1919, le syndicalisme agricole de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), les oeuvres de logement populaire, de mutualité, d'enseignement professionnel, les écoles de service social, les jardins ouvriers.

Les caractéristiques lyonnaises de la Chronique sociale

Les caractéristiques lyonnaises de la Chronique sociale sont dégagées par l'historien Bernard Comte :

*"Elle est typiquement lyonnaise par l'esprit d'autonomie qui lui fait refuser la fusion avec le Sillon en 1905 et maintenir pour les Semaines sociales une direction collégiale (Lyon, Paris et Lille) ; elle l'est aussi par ce pragmatisme qui lui fait donner la priorité à l'action sur le terrain et à la formation des militants plutôt qu'à l'élaboration d'une doctrine. Alliance caractéristique de mysticisme (car la formation spirituelle et l'éducation d'une piété personnelles y sont essentielles) et de réalisme convivial (...), alliance aussi d'une modérantisme qui confine parfois au conformisme dans son souci d'éviter toute rupture et tout scandale, et d'une audace tranquille dans l'innovation sur certains fronts".*⁵⁷

Après Rerum Novarum, Catholicisme social et Solidarisme perdent de leur antagonisme

Fondées sur la charité, les Oeuvres trouvent leurs principaux détracteurs parmi les solidaristes. Ces derniers s'opposent au catholicisme social et à sa conception de la solidarité et de la justice. En raison de leurs racines, les mouvements issus du Catholicisme social, Personnalisme y compris, et ceux qui s'inscrivent dans une filiation républicaine, ont des raisons de s'opposer.

Mais il faut voir qu'après Rerum Novarum, le Catholicisme social abandonne l'unique référence à la charité, s'intéresse à la question sociale, reconnaît la légitimité de l'intervention de l'Etat, bref, permet un relatif rapprochement avec des doctrines comme celle du Solidarisme.

Au moment où la Chronique s'affirme, la société politique et la société religieuse continuent à se combattre, mais pour autant, l'opposition du catholicisme social au gouvernement laïc et à la législation républicaine devient plus modérée. Des personnes comme Marius Gonin veulent en effet rendre compatibles les appartenances catholique et républicaine. En parallèle, la Chronique s'oppose de plus en plus aux chrétiens qui prennent le contrepied de l'intention sociale de l'Eglise : *"la pointe de la critique tend à se retourner contre les catholiques antirépublicains et antisociaux"* estime Bernard Comte.

⁵⁶ Dans la dernière décennie du 19^{ème} siècle, quelques abbés entreprirent de rapprocher l'Eglise et le Peuple. Deux d'entre eux surtout se livrèrent à une propagande intense, les abbés Garnier et Naudet. Ces catholiques démocrates se heurtèrent à l'opposition des catholiques libéraux, mais aussi des catholiques sociaux qui les jugèrent animés d'un esprit égalitaire excessif. Un décret du Saint-Office (13 février 1908) condamna les principaux journaux des abbés démocrates, *la Justice sociale* et *la Vie catholique*. Quelques mois plus tard disparaissaient également *la Démocratie chrétienne* de Lille et la revue lyonnaise *Demain*.

⁵⁷ Comte Bernard (1991), "Intellectuels et militants : un catholicisme social lyonnais ?", In *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*.



Le Personnalisme, un mouvement issu du Catholicisme social

"La revue *Esprit* et le mouvement personnaliste qui s'est développé autour d'elle sont nés sur un terrain proche du catholicisme social, mais s'en sont distingués en lui adressant de sévères critiques"⁵⁸ relève Bernard Comte. De fait, Emmanuel Mounier, principale figure du Personnalisme, se différencie du courant catholique social des démocrates chrétiens, mettant en avant plusieurs raisons : ils sont dépassés, confus, moralistes. Il écrit ainsi dans une lettre : "*Ne nous appelez pas à des problèmes antérieurs, réglés ou dépassés. Maurras, fini (...). Le laïcisme, démodé (...). Le libéralisme, déconsidéré (...). L'illusion socialiste, démonétisée (...). Morte aussi la République optimiste (...)*".⁵⁹

Jean Lacroix critiquera aussi les rituels désuets des catholiques sociaux, leur confessionnalisme et leur ignorance du marxisme.

Inversement, des démocrates chrétiens, tels Maurice Blondel et Paul Archambault, critiquent le Personnalisme, les intellectuels réunis autour de la revue *Ordre nouveau* et *Esprit* qui mêlent à leurs yeux le spirituel et le politique, et font preuve d'un romantisme révolutionnaire.



Pour autant, mille indices attestent que le lien est maintenu avec le Catholicisme social. Par exemple, le philosophe Jean Lacroix est à la fois personnaliste, et à ce titre compagnon d'Emmanuel Mounier à *Esprit*, et à la fois compagnon de route des Semaines sociales. Il n'a pas suivi Emmanuel Mounier dans sa rupture avec les démocrates chrétiens et catholiques sociaux. D'autres que lui établissent cette jonction entre Catholicisme social et Personnalisme tels les philosophes Etienne Borne et Maurice Blondel ou l'économiste François Perroux. Bref, des liens forts unissent le Catholicisme social version Chronique sociale et le Personnalisme.

De fait, lorsque naît la revue *Esprit*, elle bénéficie de la collaboration des philosophes Jean Lacroix et Joseph Vialatoux, ou de l'historien André Latreille. Victor Carlhian, fondateur et animateur de la Société lyonnaise de philosophie fait aussi la transition entre une figure importante du Catholicisme social, Marc Sangnier (fondateur du Sillon) et Emmanuel Mounier. Etienne Fouilloux, issu du Catholicisme social, participe au Personnalisme. La Chronique sociale, Economie et Humanisme et l'Action populaire des jésuites partageront à la fin des années 50 une commission doctrinale commune qui réunit entre autres personnalités Joseph Folliet (animateur de la Chronique sociale), François Perroux, André Latreille, Jean Lacroix, le docteur Biot. Tous ces exemples montrent que le Personnalisme est un courant dissident du Catholicisme social, mais attaché par de nombreux liens au mouvement originel.

<http://www.decitre.fr/gi/34/9782850080234FS.gif>

⁵⁸ Comte Bernard (1991), "Semaines sociales et personnalisme : la médiation de Jean Lacroix 1935-1947", in Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes.

⁵⁹ Lettre adressée à Paul Archambault (1934), cité par B. Comte, "Semaines sociales..."



Le Personnalisme : essai de définition

Le Personnalisme est un courant philosophique français d'inspiration chrétienne qui se constitue dans les années 1930 autour de la revue *Esprit* et de son initiateur Emmanuel Mounier (1905-50) (*Manifeste au service du personnalisme* : 1936), mais aussi avec les revues *L'Ordre Nouveau* et *Jeune Droite* qui rassemble de jeunes intellectuels plus ou moins dissidents de l'Action Française. Ce courant d'inspiration chrétienne aura une forte influence sur les milieux intellectuels et politiques français jusqu'aux années 50.

Le terme de Personnalisme est employé pour la première fois, en 1903, par le philosophe Charles Renouvier, dans son ouvrage *Le Personnalisme*. Ce courant s'inspire notamment d'Emmanuel Kant qui défendait l'éminente dignité de la personne humaine, mais on peut lui trouver des sources bien antérieures⁶⁰.



Emmanuel Mounier
<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2000/images/mounier-p80.jpg>

Le Personnalisme est difficile à définir : c'est à la fois, selon Gérard Lurol⁶¹, un comportement moral, une vision du monde et de la vie humaine, une tentative de redéfinir le cadre organisationnel qui va permettre à l'humanité nouvelle d'émerger, une attitude d'ouverture, l'idée que chaque personne est une liberté engagée dans le monde et parmi les autres hommes, pour incarner des valeurs éternelles dans des situations particulières et temporelles, le refus de tronquer la personne, un processus de personnalisation qui vise à se dépasser en utilisant intériorisation et extériorisation : « *le Personnalisme insiste à la fois sur l'incarnation de la personne dans des conditionnements empiriques mais aussi sur l'exigence de personnalisation, c'est-à-dire d'autocréation de soi, autocréation qui ne peut s'opérer que dans des relations communautaires et qui l'ouvre sur la transcendance, c'est-à-dire, pour un chrétien, sur la personne divine elle-même* »⁶².

Les principes du Personnalisme

Selon Wikipedia, « *Le personnalisme est un mouvement intellectuel qui est apparu en réaction à la crise économique des années trente, que la jeunesse intellectuelle française percevait comme une crise de civilisation plutôt qu'une crise essentiellement économique, en opposant l'« individu » et la « personne »* ».

L'individu apparaît en effet comme l'avatar des tendances aliénantes du monde moderne, l'être humain privé de sa dimension spirituelle et son potentiel d'énergies créatrices et de liberté, au profit d'un idéal petit-bourgeois qui ne vise qu'au bien-être. Pour Emmanuel Mounier « *l'individu, c'est la dissolution de la personne dans la matière. (...) Dispersion, avarice, voilà les deux marques de l'individualité.* » Aussi, la personne ne peut croître « *qu'en se purifiant de l'individu qui est en elle* ».

Le Personnalisme refuse autant le capitalisme dans sa version libérale que le collectivisme,

⁶⁰ Selon l'encyclopédie catholique Wikikto (<http://fr.wikikto.eu/index.php/Personnalisme>), « la notion de personne en tant qu'individu unique a véritablement pris corps dans le « connais-toi toi même ». Le christianisme « précise le destin unique de l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, mais qui est en même temps aimé par Dieu dans son unicité. Il introduit de plus la notion de liberté fondamentale de la personne. De plus, l'incarnation vient insister sur l'importance de l'homme, parmi tous les êtres ». Wikito cite, au titre d'apports complémentaires, les contributions de saint Thomas d'Aquin, la philosophie de Leibnitz et de Emmanuel Kant et leurs réflexions sur la dialectique de la personne humaine, Maine de Biran qui lutte contre une vision réductrice de la personne, Kierkegaard qui affirme l'irréductible jaillissement de la liberté.

⁶¹ Gérard Lurol (1996), « Mounier et le personnalisme », in Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, direction Monique Canto-Sperber, PUF.

⁶² http://fr.encyclopedia.msn.com/encyclopedia_761590360/personnalisme.html



l'individualisme que le marxisme et le fascisme. Les personalistes en appelaient en une « révolution spirituelle », transformant simultanément les choses et les hommes, qui devait trouver son inspiration philosophique dans une conception « personaliste » de l'homme et de ses rapports avec la nature et la société, et se traduire par la construction d'un « ordre nouveau », au delà de l'individualisme et du collectivisme. Pour les personalistes, la transformation des structures sociales et économiques doit être précédée d'une révolution spirituelle, ce qu'exprime ce slogan de l'Ordre Nouveau : « *Spirituel d'abord, économique, ensuite, politique à leur service* », ou cette formule d'Emmanuel Mounier : « *Le spirituel commande le politique et l'économique. L'esprit doit garder l'initiative et la maîtrise de ses buts, qui vont à l'homme par-dessus l'homme, et non au bien-être* ».

Deux principes sont particulièrement centraux dans le Personalisme : premièrement, « *l'homme est tout entier corps et tout entier esprit et en même temps union indissoluble des deux. Le personalisme repousse ainsi toute tentation de dualisme en affirmant cette union personnelle dans ce que Jean-Paul II qualifiera plus tard de totalité unifiée. Le personalisme s'oppose ainsi à l'idéalisme qui réduirait le corps à une apparence de l'esprit humain.* »

Ensuite, « *la personne se révèle dans l'acte de communiquer, qui lui donne existence. A la différence de l'individualisme qui centre l'individu sur soi, le Personalisme insiste sur le décentrement qu'introduit le dialogue. En parlant, j'existe comme personne et je m'expose. Et ce faisant, elle implique une série d'actes fondateurs : sortir de soi et s'exposer à l'autre, comprendre et accueillir la différence, prendre sur soi, donner de soi, être fidèle...* »⁶³

Les principaux représentants du Personalisme furent, outre Emmanuel Mounier, Jean Lacroix (1900-1986), Gabriel Madinier (1895-1958), Étienne Borne (1907-1993), Martin Buber, Paul Ricœur, Gabriel Marcel, Jacques Maritain, Maurice Nédoncelle. Xavier Thévenot, Jean-Paul II, Xavier Lacroix sont considérés comme des héritiers du Personalisme.

Influence et réalisations : de la Déclaration universelle des droits de l'homme aux doctrines politiques et religieuses

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Personalisme aura une influence sur des expériences « communautaires » du régime de Vichy (politique de la jeunesse, Compagnons de France, École d'Uriage...), et sur des programmes de la Résistance (Mouvement Combat, Défense de la France...). Après la guerre, nombre de personalistes deviendront des militants des mouvements fédéralistes européens (Robert Aron, Daniel-Rops, Jean de Fabrègues, Alexandre Marc, Thierry Maulnier). L'influence du Personalisme s'exercera à travers la revue *Esprit*, qui contribuera aux débats de la IV^e et de la V^e République. Elle s'exercera sur la « nouvelle gauche », sur certains courants écologistes, le courant de la démocratie chrétienne et ses prolongements.

La Déclaration universelle des droits de l'homme 1948 introduira la notion personaliste de dignité a priori de la personne humaine (René Cassin et Jacques Maritain en sont les inspirateurs). Le Personalisme est aussi incarné par la « philosophie » et l'action du Vatican et de certains mouvements catholiques.

Une "préoccupation lyonnaise" issue du Catholicisme social : le refus de séparer éthique et économie

Joseph Vialatoux : une pensée de la démocratie économique

Joseph Vialatoux est reconnu comme le "philosophe de la Chronique sociale", dont il est un permanent jusqu'en 1914. "Catholique d'ouverture", il est marqué par Blondel, Péguy, Comte, Proudhon. Vialatoux a rencontré en 1902 Marius Gonin, qui selon lui l'a ouvert à sa vocation :

⁶³ Encyclopédie catholique Wikikto pour ces deux citations : <http://fr.wikikto.eu/index.php/Personalisme>



"Gonin me montrait à l'oeuvre le christianisme, et me révélait, en action, un catholicisme chrétien"⁶⁴. Il s'engage dès 1902 dans la Chronique sociale.

Il critique la séparation entre morale et politique d'une part (il vise la pensée de Maurras et de l'Action française), et entre éthique et économie d'autre part. En effet, il démontre que l'économie n'obéit pas à des "lois naturelles", produisant une harmonie spontanée dans la production, l'échange et la circulation des richesses, qu'elle n'est donc pas une physique, dépourvue de qualité humaine et éthique : l'économie est avant tout la science des fins et de l'usage que l'on fait des richesses, c'est donc une science du rapport des richesses avec les fins de l'homme, et des personnes humaines entre elles à l'occasion des richesses.

Ce faisant, il rejoint le souci de moraliser l'économie qui constitue le fil rouge des mouvements que nous avons scrutés jusque-là, et qui fonde des singularités lyonnaises, comme l'orientation de la Faculté de droit vers les sciences sociales, ou l'oeuvre d'un Paul Pic et d'un Justin Godart, qui justement jugeait nécessaire de "*corriger la dureté des règles d'économie politique pure, et les faire dévier dans le sens d'une nécessaire moralité*"⁶⁵.

L'acquisition et l'accroissement des richesses n'est un bien aux yeux de Joseph Vialatoux que dans la mesure où cela se fait au profit d'autrui et du bien commun : "*Une richesse qui doit être un moyen pour les hommes ne se fabrique pas comme une richesse dont les hommes seraient les moyens. Il est des modes de production qui se retournent contre les producteurs*" écrit Vialatoux. Le philosophe Emmanuel Gabellieri résume ensuite son projet : "*Faire en sorte que l'économie ne soit pas un "se servir" fondé sur le "enrichis-toi" de l'individualisme libéral, mais un "servir les vrais besoins de l'homme" est la condition d'une économie vraiment humaine, c'est-à-dire à finalité sociale*".

Pour Vialatoux, les corps intermédiaires, et notamment les syndicats professionnels, doivent être le vecteur du travailleur pour participer au bien commun social. Il établira une philosophie de l'entreprise, dans laquelle il la pensera en tant que société des personnes qui y mettent quelque chose en commun.

François Perroux, ou l'humanisme économique

L'économiste François Perroux (1903-1987), originaire de Lyon, professeur à l'université de Lyon de 1928 à 1937, appartient au Personnalisme. Des liens intellectuels féconds l'unissent à Jean Lacroix. Il adhère à une droite antiparlementaire et anticapitaliste, mais défend un humanisme économique, au sens où l'économie est pensée comme devant être au service du développement humain⁶⁶. Nous retrouvons à nouveau ce fil rouge lyonnais... François Perroux animera, au sein des Semaines sociales et de la Chronique sociale de France une réflexion sur le développement et le sous-développement. Il sera aussi cofondateur d'Economie et Humanisme, autre rejeton du Catholicisme social.

Economie et Humanisme : un mouvement pour enrichir la réflexion économique chrétienne

L'installation d'Economie et Humanisme dans la région lyonnaise en 1943 est due aux circonstances : après avoir passé 10 ans au côté de marins pêcheurs, le Père Lebret envisage d'abord Saint-Malo, puis c'est à Marseille où l'occupation l'a amené qu'il crée en 1941 Economie et Humanisme en compagnie de François Perroux et quelques autres, avant une installation lyonnaise

⁶⁴ Cité par Gabellieri Emmanuel (2005), "Catholicisme social et "métaphysique en action". La pensée de J. Vialatoux", *Théophilyon*, tome 10, n°1, janvier 2005. Les éléments qui suivent sur la pensée économique de J. Vialatoux sont issus de cet article.

⁶⁵ Cité par Hakim Nader (2007).

⁶⁶ On attend les actes de la Journée d'étude "Humanisme et travail" chef F. Perroux, et enjeux d'aujourd'hui, Université catholique de Lyon, Faculté de Philosophie, Chaire d'éthique au travail, 4-5 nov 2008.



(L'Arbresle). Le mouvement est donc lyonnais d'adoption⁶⁷. L'installation à Lyon est aussi un moyen d'affirmer une indépendance par rapport à Paris, farouchement défendue par les dirigeants d'EH. Pour autant, à deux reprises EH s'installera à Paris (à la fin des années 40 et à la fin des années 50) pour peser davantage sur les conceptions de l'Eglise, en matière de sous-développement notamment.

EH est, selon la volonté de Lebreton, un centre d'études "à partir du marxisme", destiné à enrichir la réflexion économique chrétienne par les acquis de Marx, et à l'inverse combattre le matérialisme de ce dernier par le recours à la doctrine sociale de l'Eglise. Dans un article consacré à EH, Denis Pelletier pointe cette double dimension : *"Du retard des catholiques sociaux comme de l'expérience militante des années trente naît Economie et Humanisme, à la fois laboratoire au service des mouvements et mouvement lui-même, et qui joue donc simultanément sur deux tableaux, celui de la complémentarité et celui de la concurrence, pour tenter de renouveler le catholicisme social français en l'enrichissant d'apports extérieurs. Ainsi le mouvement lyonnais prend-il position à la fois à l'intérieur du catholicisme social et contre lui"*⁶⁸.

EH s'inscrit donc dans la filiation de Catholicisme social, tout en s'en démarquant par la référence au marxisme et par sa prise de distance critique. Le texte fondateur *Rerum Novarum* est à la fois reconnu comme point de départ, et comme insuffisant.

Citons l'éminent directeur d'EH, le Père Lebreton : *"Si vous me demandez quel a été le point de départ de mon action, je vous dirai, c'est la pensée des Papes, les encycliques. C'est là que j'ai cherché mes directives, c'est l'étoile qui a guidé ma marche. (...) J'ai commencé par l'action catholique."*⁶⁹

Mais il prend ses distances avec le Catholicisme social, est influencé par l'Action française, entre dans l'ordre dominicain et trouve ses références économiques en dehors du catholicisme. Il découvre le Capital en 1938, et prend à ce moment conscience du retard de la pensée économique catholique, et de sa dimension conservatrice, au sens où elle ne cherche pas, ou n'a pas les outils pour remettre en cause l'économie libérale. Cela conduit les catholiques sociaux à pactiser avec le capitalisme qu'ils entendent réformer. Lors des Semaines sociales de 1941, il affirme : *"On a eu peur de faire la critique du capitalisme industriel et surtout financier"* ; il dira aussi que Léon XIII a pensé, dans *Rerum Novarum*, que le capitalisme industriel pouvait être humanisé, alors que *"le régime capitaliste portait dans sa structure sa malfaisance"*. La critique de l'encyclique, et du coup du Catholicisme social, est une critique pour incompetence sur les questions économiques, ignorance des structures économiques du monde moderne et réformisme bien trop timide.

EH établit des liens avec le milieu local, étudiant, intellectuel, syndical (MRP, CFTC, MPF) ; des personnalités comme Jean Labasse deviennent des compagnons de route d'EH. Jean Labasse publie ses premiers articles dans la revue et participe aux enquêtes du Père Lebreton dans les années 50 en Amérique latine et au Liban.

Jean Lacroix, organise régulièrement chez lui des rencontres d'intellectuels auxquelles participent Les Pères Lebreton et Desroches, le Cardinal Gerlier. Le couvent de la Tourette acquiert un grand rayonnement en France par les sessions organisées. Tout cela indique qu'EH s'inscrit, malgré tout, dans les milieux du Catholicisme social.

⁶⁷ Pour l'histoire du mouvement, nous nous appuyons sur l'article de Denis Pelletier (1992), "Economie et Humanisme dans la Région lyonnaise : le catholicisme social en débat", in Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes.

⁶⁸ Pelletier Denis (1992).

⁶⁹ Conférence prononcée en 1941, citée par D. Pelletier.



Conclusion générale

On pourrait se demander à quoi peut bien servir un tel retour sur l'histoire : nous estimons qu'il est indispensable pour qualifier la singularité lyonnaise dans le monde d'aujourd'hui, et fonder sur des bases historiques les valeurs, projets et visions d'avenir qu'elle se donne. C'est aussi le moyen de donner sens à ses projets, de les inscrire dans le temps long de l'histoire, qui est tissé d'idéaux et de combats.

Deuxièmement, il n'est pas inutile de mieux connaître des pensées qui peuvent nous aider, à l'heure où la solidarité est, plus que jamais, une valeur nécessaire de notre temps, quel que soit le bout par laquelle on la prend (le "vivre ensemble", la "cohésion sociale", le "lien social"...), à l'heure où l'on réfléchit sur les moyens de remédier à ce que le sociologue Pierre Castel appelle l'insécurité sociale, où l'idée de responsabilité générationnelle et au coeur de la pensée du développement durable, où il est plus que jamais crucial de remettre l'homme au coeur des finalités économiques...

Cette traversée de l'histoire indique sans conteste des singularités lyonnaises : refus de l'individualisme, du libéralisme, du socialisme collectiviste, au profit de modes de régulation passant par la société civile, des corps intermédiaires non politisés, une conjonction entre initiative privée et rôle régulateur de l'Etat, le souci d'utiliser l'outil du droit, de la législation, de la réforme, des négociations plutôt que celui de l'action directe, du conflit ouvert, de la révolution, l'importance accordée à la dignité de la personne humaine, à l'équité, à la juste répartition des richesses, à la protection du faible, la conjonction étonnante d'une recherche d'absolu et de retombées concrètes, un réalisme (on fait ce qu'il est possible de faire, sans faire de vague...), mais un réalisme "habité" en quelque sorte. On voit aussi l'importance d'une approche globale, anthropologique, de l'être humain en société, qui marque l'université lyonnaise jusqu'à aujourd'hui dans le domaine du droit et des sciences économiques, fonde l'intérêt pour les sciences sociales, l'économie politique, le travail, les questions éthiques...

Le lecteur remarquera que nous manquons de données, notamment sur les liens existant entre deux grands courants de pensée : d'une part celui, profondément républicain qui s'incarne dans le Mutuellisme, le Mutualisme et le Solidarisme ; d'autre part celui du Catholicisme social, au départ antirépublicain et antiparlementariste qui va évoluer vers une acceptation de la République et la démocratie et donner lieu à la Démocratie chrétienne, au Personnalisme, au mouvement Economie et Humanisme, ainsi qu'à une pensée singulière de l'économie. Nous espérons que les chercheurs pourront combler un jour ces lacunes dans la connaissance de l'histoire tant lyonnaise que nationale.



Sources générales

Bouglé Célestin (1932), *Socialismes français. Du "socialisme utopique" à la "Démocratie industrielle"*,

http://classiques.uqac.ca/classiques/bougle_celestin/socialismes_francais/socialismes_francais_.html

Dujardin Philippe (2008), "Il est possible de faire entendre, qu'à Lyon, trois écoles, saint-simonienne, solidariste et personnaliste, ont pu, à partir de prémisses distinctes, servir une cause commune : l'anti-individualisme", entretien réalisé par C. Polère le 22 juin 2008, http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/PDujardin_doctrines_01.pdf

Pirou Gaëtan (1925), *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, Armand Colin, http://classiques.uqac.ca/classiques/pirou_gaetan/doctrines_econo_france/doctrines_econo_france.pdf

Frobert Ludovic (2007), "Lyon, le Manchester français", *L'Histoire*, n°320, mai 2007

Saint-simonisme

Canton-Debat Jacques (2000), "François Barthélemy Arlès-Dufour", *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, sous la direction de Frobert Ludovic, Tiran André, Potier Jean-Pierre (dir.), Lyon : Institut des sciences de l'homme.

Chassagne Serge (2007), « Une économie urbaine en expansion, à travers deux acteurs majeurs », *L'esprit d'un siècle, Lyon 1800-1914*, Lyon : éditions Fage.

Laudet Marc (2000), "Charles Fourier", *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, sous la direction de Frobert Ludovic, Tiran André, Potier Jean-Pierre (dir.), Lyon : Institut des sciences de l'homme.

Régnier Philippe (2000), "Prosper Enfantin", *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, sous la direction de Frobert Ludovic, Tiran André, Potier Jean-Pierre (dir.), Lyon : Institut des sciences de l'homme.

Rollet Félix (1989), Discours de réception à l'Académie de Lyon, « Les Saint-simoniens et leurs réalisations lyonnaises », *Mémoires de l'Académie de Lyon*, T. 44, 21 mars 1989.

Rude François (1965), « Les saint-simoniens et Lyon », *Actes du 89^{ème} congrès national des sociétés savantes*, Lyon 1964, Paris : Imprimerie Nationale.

Encyclopedia Universalis

http://www.universalis.fr/encyclopedie/Q161101/SAINT_SIMON_ET_SAINT_SIMONISME.htm

Wikipedia <http://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-simonisme>

Mutuellisme

Benoît Bruno (2007), « Mutuellisme et mutualisme », synthèse réalisée pour la Direction prospective du Grand Lyon, <http://www.millenaire3.com/Mutuellisme-et-mutualisme.69+M564f8771913.0.html>



Pierre-Alain Four (2008), « Lyon et la soie : la naissance d'une conscience de classe », dossier réalisé pour la Direction prospective du Grand Lyon, <http://www.millenaire3.com/Lyon-et-la-soie-la-naissance-d-une-conscience-de.146+M5f1c9f0fad0.html>

Bleton Auguste (1900), "Introduction à l'histoire du travail à Lyon pendant le XIXe siècle", extrait des volumes publiés à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 par le Comité départemental du Rhône, conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Godart Justin (1903), "Les origines de la coopération lyonnaise", Conférence faite à l'Ecole des Hautes études sociales (Paris) le 20 novembre 1903, document conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Weintrob Lori (2007), "Du mutualisme lyonnais à la mutualité républicaine : espaces et valeurs de la solidarité, 1804-1914", *L'esprit d'un siècle, Lyon 1800-1914*, Lyon : éditions Fage.

Solidarisme

Audren Frédéric (2007), "Comment la science sociale vient aux juristes ? Les professeurs de droit lyonnais et les Traditions de la science sociale (1875-1935)", in Deroussin David, *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la IIIème République – La faculté de droit de Lyon*.

Bayon Denis, Frobert Ludovic (2000), "Paul Pic", *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, sous la direction de Frobert Ludovic, Tiran André, Potier Jean-Pierre (dir.), Lyon : Institut des sciences de l'homme.

Benoît Bruno (2006), « Le solidarisme. Entre libéralisme et socialisme », synthèse réalisée pour la Direction de la prospective du Grand Lyon, http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/Bruno_Benoit_solidarisme.pdf

Deroussin David (contributions réunies par) (2007), *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la IIIème République – La faculté de droit de Lyon*, actes du colloque de février 2004, Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique, Paris : édition la mémoire du droit.

D'Hombres Emmanuel (2009), "Le solidarisme : de la théorie scientifique au programme de gouvernement", *Revue d'éthique et de théologie morale*.

Frobert Ludovic, Tiran André, Potier Jean-Pierre (dir.) (2000), *Economistes en Lyonnais, en Dauphiné et en Forez*, Lyon : Institut des sciences de l'homme.

Hakim Nader (2007), "Une revue lyonnaise au coeur de la réflexion collective sur le droit social : les Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale", in Deroussin David, *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la IIIème République – La faculté de droit de Lyon*.

Herrera Carlos Miguel (2007), "Droit et socialisme à la Faculté de droit de Lyon", in Deroussin David, *Le renouvellement des sciences sociales et juridiques sous la IIIème République – La faculté de droit de Lyon*.

Pirou Gaëtan (1925), *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, Armand Colin, http://classiques.uqac.ca/classiques/pirou_gaetan/doctrines_econo_france/doctrines_econo_france.pdf



Pollet Gilles, Dumons Bruno (2002), « La solidarité », in Duclert Vincent, Prochasson Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris : Flammarion.

Wieviorka Annette (dir.) (2004), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris : CNRS Editions.

Encyclopedia Universalis <http://www.universalis.fr/encyclopedie/T313867/SOLIDARISME.htm>

Wikipedia <http://fr.wikipedia.org/wiki/Solidarisme>

Catholicisme social et Personnalisme

Castel Pierre (1991), "Une encyclique dans tous ses éclats", *La Vie*, n°2385, 16 mai 1991.

Comte Bernard (1991), "Intellectuels et militants : un catholicisme social lyonnais ?", *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*.

Comte Bernard (1991), "Semaines sociales et personnalisme : la médiation de Jean Iacroy 1935-1947", *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*.

Durand Jean-Dominique (dir.) (2004), *Les Semaines Sociales de France. Cent ans d'engagement social des catholiques français 1904-2004*, actes du colloque international d'histoire du 13-16 octobre 2004, Université Jean Moulin Lyon 3, Parole et Silence.

Durand Jean-Dominique, Comte Bernard, Delpal Bernard, Ladous Régis, Prudhomme Claude, Cardinal Decourtray (ouvrage collectif) (1992), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*, actes du colloque de Lyon, 18-19 janv. 1991, Paris : Les éditions ouvrières.

Gabellieri Emmanuel (2005), "Catholicisme social et "métaphysique en action". La pensée de J. Vialatoux", *Théophilyon*, tome 10, n°1, janvier 2005.

Gueslin André (1992), "Louis Durand, fondateur du Crédit Mutuel entre libéralisme social et catholicisme intégral", *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*.

Journée d'étude "Humanisme et travail chez François Perroux, et enjeux d'aujourd'hui" (2008), Université catholique de Lyon, Faculté de Philosophie, Chaire d'éthique au travail, 4-5 nov 2008.

Lurot Gérard (1996), *Mounier et le personnalisme*, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, direction Monique Canto-Sperber, PUF.

Mounier Emmanuel (1949), *Le personnalisme*, Que sais-je, Editions PUF (17ème édition : 2001).

Pelletier Denis (1992), "Economie et Humanisme dans la Région Lyonnaise : le catholicisme social en débat", *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes*.

Ponson Christian (1979), *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale, 1892-1914*, PUL.

Encyclopedia Universalis (Emmanuel Mounier)
http://www.universalis.fr/encyclopedie/M121821/MOUNIER_E.htm

Wikipedia <http://fr.wikipedia.org/wiki/Personnalisme>

Wikikto <http://fr.wikikto.eu/index.php/Personnalisme>